



BURKINA FASO

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITERE DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Juillet 2019

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 19 juillet 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 29 mai 2019 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 juin 2019.
- Un **supplément** d'information et une lettre d'intention supplémentaire.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabè*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 19/292
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
19 juillet 2019

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord avec le Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 25 millions de dollars en faveur du pays

Le 19 juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques obtenus par le Burkina Faso dans le cadre d'un programme triennal appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. L'achèvement de la revue permet de décaisser l'équivalent de 18,06 millions de DTS (environ 25 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 54,18 millions de DTS (environ 75 millions de dollars). Le conseil d'administration a approuvé aussi la demande présentée par les autorités en vue d'obtenir des dérogations pour non-respect de deux critères de réalisation.

L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burkina Faso a été approuvé le 14 mai 2018 (voir [communiqué de presse n° 18/86](#)) pour un montant équivalent à 108,36 millions de DTS (environ 149,9 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays au moment de l'approbation de l'accord). L'un des objectifs principaux du programme consiste à créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires en accroissant les recettes, en maîtrisant les dépenses courantes et en améliorant l'efficacité de l'investissement public.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« Les résultats du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants. L'activité économique reste vigoureuse malgré la montée des tensions sécuritaires et sociales. Le Burkina Faso continue de chercher à atteindre ses objectifs de développement, et l'appui renouvelé de la communauté internationale est important pour répondre aux besoins en matière de sécurité et de développement. Il convient de redoubler d'efforts pour créer un espace budgétaire qui permettra de continuer d'avancer dans les domaines de développement prioritaires.

« Le Burkina Faso devrait remplir en 2019 le critère de convergence de l'UEMOA, visant à ramener le déficit budgétaire en dessous de 3 % du PIB. Pour atteindre cet objectif, il convient de s'efforcer d'élargir l'assiette de l'impôt, notamment en réduisant les exonérations, d'améliorer l'administration fiscale et de renforcer l'efficacité des dépenses, notamment en maîtrisant la

masse salariale et les subventions. Les réformes de la gestion des finances publiques avancent, et le renforcement de la coordination entre les directions du ministère des Finances et d'autres institutions pourrait conduire à des progrès supplémentaires.

« Étant donné l'incertitude politique qui entoure l'adoption du programme de réforme des salaires dans le secteur public, les autorités privilégient maintenant une approche à deux volets pour maîtriser la masse salariale. Premièrement, à court terme, les autorités mettront en œuvre des mesures transitoires pour que la masse salariale reste conforme à ce qui a été arrêté lors de la dernière revue. À cet égard, il est extrêmement important que les autorités évitent toute nouvelle hausse des salaires jusqu'à ce qu'un large ensemble de réformes soit en place et qu'elles dégagent un consensus autour du niveau approprié des salaires dans le secteur public, en exposant une stratégie en la matière au grand public. Deuxièmement, entre-temps, les autorités chercheront des moyens politiquement réalisables d'adopter leur programme de réforme.

« Les autorités prennent des mesures pour renforcer la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants tout en établissant des filets de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables. À cet égard, il est crucial d'accroître la transparence, d'améliorer la communication et d'éviter une mise en œuvre discrétionnaire du mécanisme. »



BURKINA FASO

27 juin 2019

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. Compte tenu de l'inquiétude généralisée à l'égard de la crise sécuritaire et des persistents remous sociaux liés aux salaires dans le secteur public, le gouvernement a démissionné en janvier 2019. Le nouveau gouvernement, qui a pour mission de faire face à la crise sécuritaire avec plus de vigueur, demeure soumis à des pressions considérables.

Perspectives et risques. La croissance en 2018 est restée vigoureuse : une récolte exceptionnelle a largement compensé un repli de la croissance du PIB hors agriculture. L'inflation est restée modérée et le déficit budgétaire global est passé au-dessous de 5 % du PIB, mais essentiellement au prix d'un recul de l'investissement public. Au regard des difficultés à engager une réforme de la constitution, les autorités privilégient à présent une stratégie en deux étapes pour maîtriser la masse salariale. D'une part, à court terme, des mesures transitoires seront appliquées et l'évolution de la masse salariale restera conforme aux accords conclus lors de la première revue. D'autre part, entre-temps, les autorités continueront à étudier les solutions politiquement faisables pour adopter leur programme de réformes. Les principaux risques qui pèsent sur le programme découlent de la montée des risques sécuritaires et de nouvelles revendications syndicales.

Résultats et mesures du programme. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC, approuvé en mars 2018, ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation sauf un ont été remplis. Le plafond de financement intérieur net a été dépassé en raison d'un important ajustement de trésorerie relatif aux opérations de 2017 liquidées en 2018. Les autorités sollicitent une dérogation pour ce dépassement sur la foi des mesures correctives visant à renforcer le suivi de la programmation des investissements et à améliorer la planification et la répartition des engagements en cours d'année. Tous les autres objectifs quantitatifs à fin décembre 2018 ont été atteints et 8 des 13 repères structurels jusqu'à la mi-juin 2019 ont été respectés.

Vues des services du FMI. Sur la base des mesures correctives proposées, les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'une dérogation et du déblocage du troisième décaissement en vertu de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 18,06 millions de DTS.

**Approuvé par
Dominique Desruelle
(département
Afrique) et Edward R.
Gemayel
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)**

Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou du 16 au 29 mai 2019. L'équipe des services du FMI était composée de M. Ahokossi (chef), de M. Simione et de Mme Nikaein Towfighian (tous du département Afrique), de M. Gbohoui (département des finances publiques) et de M. Kass-Hanna (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Jenkinson (représentant résident) et M. Ouattara (économiste local) ont apporté leur concours à la mission. M. Desruelle (département Afrique) a rejoint la mission pendant les derniers jours. M. Bah (bureau des administrateurs) y a lui aussi participé. Mme Margevich, Mme Tolbert et Mme Ouedraogo (toutes du département Afrique) ont apporté leur aide sur le plan administratif. L'équipe des services du FMI a rencontré M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Burkina Faso ; M. Christophe Dabiré, Premier ministre ; M. Llassané Kaboré, ministre de l'Économie, des Finances et du Développement ; Mme Edith Clémence Yaka, ministre déléguée au Budget ; M. Stanislas Ouaro, ministre de l'Éducation ; M. Bassirou Kamadji Ly, Président de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée nationale, et ses collègues ; et d'autres hauts représentants de l'État. La mission a aussi rencontré M. Charles Luanga Ki-Zerbo, directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente	6
RÉSULTATS DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC	7
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES	8
ENTRETIENS	9
A. Exécution du budget	9
B. Accroître les recettes	11
C. Gérer les subventions à l'énergie	13
D. Freiner la croissance de la masse salariale à moyen terme	14
E. Renforcer l'efficacité des dépenses publiques	16
F. Dépenses sociales	17

G. Gouvernance _____	18
----------------------	----

SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS _____	19
---	-----------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____	20
---	-----------

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de l'économie _____	22
2. Évolution des secteurs réel et extérieur _____	23
3. Évolution des finances publiques _____	24

TABLEAUX

1. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2016–24 _____	25
2. Balance des paiements, 2016–24 _____	26
3. Situation monétaire, 2016–20 _____	27
4. Sélection d'indicateurs de solidité financière, 2012–juin 2018 _____	28
5a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (en milliards de francs CFA) _____	29
5b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24 (en pourcentage du PIB) _____	30
5c. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019 (en milliards de francs CFA) _____	31
5d. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2020 (en milliards de francs CFA) _____	32
6. Besoins de financement extérieur, 2017–21 _____	33
7. Calendrier des décaissements en vertu de l'accord triennal au titre de la FEC, 2018–20 _____	34
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–32 _____	35

ANNEXE

I. Matrice d'évaluation des risques _____	36
---	----

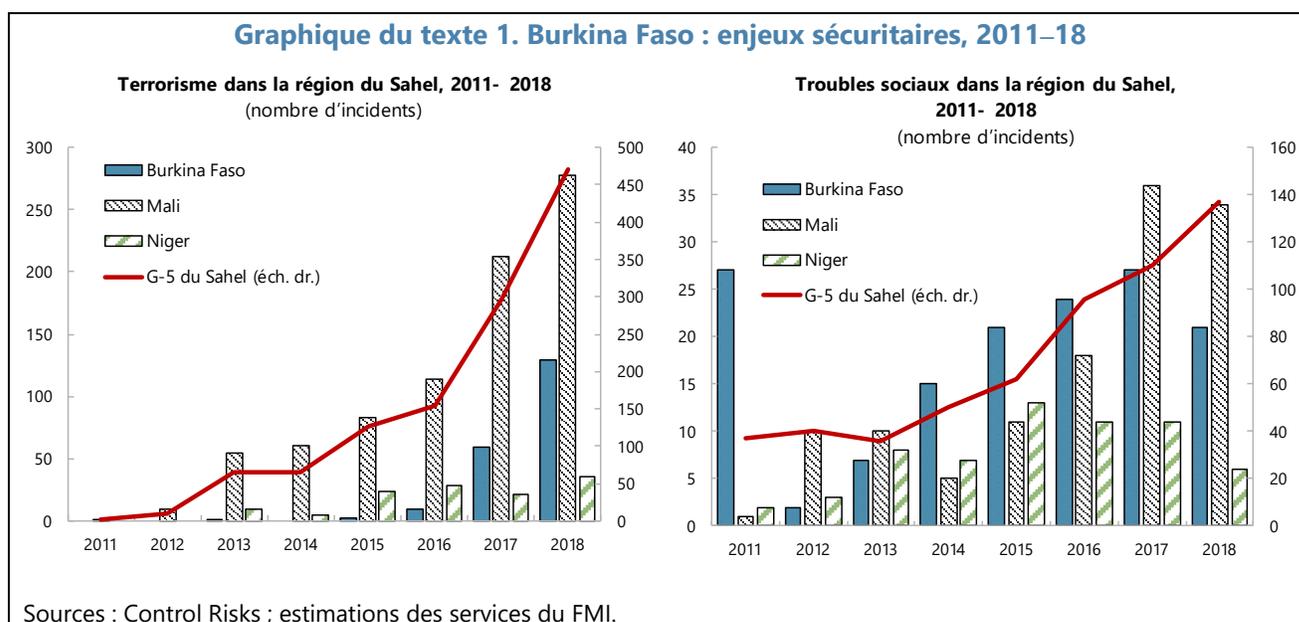
APPENDICE

I. Lettre d'Intention _____	37
Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière d'Intention _____	41
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	71

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A. Contexte

1. **Les menaces sécuritaires se sont intensifiées depuis le dernier trimestre de 2018, d'où une hausse sensible du nombre de personnes déplacées et une montée de l'inquiétude de la population** (graphique du texte 1). L'état d'urgence reste en vigueur dans 7 des 13 régions. Les craintes sécuritaires exacerbent les tensions ethniques et les violences entre les communautés. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a augmenté, passant de quelque 40.000 à fin décembre 2018 à 170.000 en mai 2019, et devrait dépasser 200.000 d'ici à la fin de l'année. Parallèlement, les troubles sécuritaires se sont traduits par la fermeture de 18 centres de santé et de plus de 1.000 écoles, avec près de 146.000 élèves concernés. Les principaux partenaires extérieurs ont fait part de leurs craintes accrues à l'égard de la situation sécuritaire, tandis qu'un Programme d'urgence lancé par les autorités et les Nations Unies n'est pas doté de moyens suffisants pour couvrir l'ensemble des besoins prévus.



2. **Un soutien extérieur supplémentaire apparaît nécessaire pour aider les autorités à reprendre le contrôle de la situation sécuritaire et empêcher toute contagion aux pays voisins.** Les besoins accrues en matière de sécurité ont accentué les pressions exercées sur les dépenses (surcroît de 0,6 % du PIB en 2018 et de 0,6 % du PIB prévu en 2019). Le choc sécuritaire est susceptible de perdurer, ce qui imposera une augmentation permanente des capacités pour assurer la sécurité et une hausse des dépenses sociales en lien avec l'envolée du nombre de personnes déplacées. Alors que les autorités reprennent le contrôle de certaines régions, les investissements qui s'imposent pour regagner la confiance de la population, y compris la reconstruction des écoles, deviennent urgents. Certains pays voisins qui sont pour le moment épargnés par les attentats terroristes font état d'informations crédibles quant à un risque de

débordement depuis le Burkina Faso. Face à ces difficultés, les autorités ont multiplié les appels internationaux en vue d'obtenir un soutien financier et logistique supplémentaire de la part des Nations Unies et des partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux.

3. Sur fond du mécontentement général de la population provoqué par la crise sécuritaire et par des conflits persistents sur les salaires dans le secteur public, un nouveau gouvernement a été formé en janvier 2019. Une trêve sur le front syndical au départ a rapidement volé en éclats, dans la mesure où les enseignants suivis des agents de police et de santé ont exprimé leur désaccord. Le personnel du ministère des Finances a lui aussi protesté contre la réduction des allocations et indemnités prévue dans le budget 2019. Le différend a été réglé en avril 2019 avec la mise en place d'un dispositif transitoire de primes, qui réduira ces primes d'environ 60 % par rapport à leur montant en 2018.

B. Évolution récente

4. Les résultats économiques sont restés solides en 2018, une récolte exceptionnelle ayant neutralisé les effets des tensions sociales. Selon les estimations, la croissance du PIB réel s'est accélérée pour atteindre 6,8 % en 2018 (contre 6,3 % en 2017), ce qui s'explique pour l'essentiel par un rebond plus prononcé que prévu du secteur primaire (9,9 %), à la faveur d'une croissance soutenue de l'agriculture (17,2 %), après un repli marqué en 2017 (-9,7 %) imputable à de faibles précipitations (graphique 1, tableau 1). Les très bons résultats de l'agriculture découlent de meilleures récoltes vivrières (dont une hausse de 27,5 % de la production de céréales). En revanche, la production de coton a reculé de 29 %, chiffre décevant, en raison des parasites et d'une moindre implication des agriculteurs dans le système de production du coton. La croissance du PIB hors agriculture est tombée à 5,7 % (contre 8,4 % en 2017), en partie sous l'effet d'une forte contraction dans l'égrenage du coton et les télécommunications et d'un ralentissement de la croissance dans le bâtiment, les travaux publics et les services rendus par les administrations publiques sur fond de rééquilibrage budgétaire.

5. L'inflation est restée modérée, à 0,3 % en glissement annuel en décembre 2018 (2 % en moyenne), avant de devenir négative début 2019. Les meilleures récoltes vivrières ont permis de faire baisser les prix des produits alimentaires au dernier trimestre de 2018 et début 2019. Malgré l'ajustement à la hausse des prix des carburants en novembre 2018, l'accord conclu entre les autorités et les exploitants de transport, en vertu duquel les marges d'exploitation ont été réduites, a pour le moment permis d'éviter de répercuter la hausse des prix des carburants sur les tarifs de transport. L'inflation annuelle en glissement annuel et l'inflation moyenne en avril 2019 se sont établies à respectivement -2,5 % et 0,6 %, même si l'inflation alimentaire mensuelle (0,7 %) a commencé à rattraper son retard depuis mars 2019.

6. Le déficit budgétaire global a diminué, passant de 7,8 % du PIB en 2017 à 4,9 % du PIB en 2018, mais essentiellement au prix d'un recul de l'investissement. Les recettes totales, hors dons, ont légèrement augmenté, de 19,4 % du PIB en 2017 à 19,5 % du PIB en 2018. Elles ont ainsi dépassé l'objectif révisé du programme fixé à 18,8 %, leur rebond vigoureux des

derniers mois de l'année ayant compensé leur moins-value due aux grèves antérieures au ministère des Finances. Comme la masse salariale s'est alourdie pour passer de 8,6 % en 2017 à 9,0 % en 2018, le rééquilibrage a été opéré surtout à travers une réduction sensible des investissements (2 % du PIB de moins qu'en 2017) et des transferts courants (1,5 % du PIB de moins qu'en 2017).

7. La croissance du crédit au secteur privé a ralenti en 2018. La croissance du crédit total à l'économie s'est accélérée pour atteindre 12,4 % (contre 10,5 % en 2017), surtout sous l'effet d'une croissance vigoureuse (181 %) du crédit aux entreprises publiques, qui s'explique en partie par une titrisation à hauteur de 60 milliards de francs CFA de la dette de l'État envers l'entreprise publique d'importation d'hydrocarbures, la SONABHY. Concernant le secteur privé, la croissance du crédit s'est essouffée, passant de 14,4 % en 2017 à 6,7 % en 2018, puis est restée modérée à 5,4 % à fin mars 2019. Le système bancaire est resté globalement stable : le volume cumulé des fonds propres a dépassé les normes prudentielles et celui des prêts improductifs a été contenu à son niveau de fin 2017 (8,7 %).

8. Le déficit des transactions courantes a été ramené de 7,3 % du PIB en 2017 à 5,8 % du PIB en 2018, ce qui a contribué à renforcer les réserves régionales. Le déficit est essentiellement la conséquence d'un déficit persistant de la balance des services, qui s'est amélioré entre 2017 et 2018, passant de 7,2 % à 6,7 % du PIB. La balance commerciale a connu une embellie et dégagé un excédent de 0,7 % du PIB : une hausse des importations de biens primaires, notamment de pétrole (24,5 %), a été pour une large part compensée par un accroissement des exportations d'or (8,5 %) et de produits agricoles, à l'exception du coton (28,2 %). En outre, les autorités ont pu en 2018 attirer des transferts officiels plus élevés (10,2 %), en particulier sous la forme de dons de soutien budgétaire. Ces facteurs ainsi que les émissions euro-obligataires dans certains pays de l'UEMOA ont contribué à augmenter le niveau des réserves régionales, qui ont représenté 4,4 mois d'importations en 2018.

RÉSULTATS DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

9. Les résultats du programme appuyé par la FEC ont été globalement satisfaisants.

Tous les critères de réalisation sauf un, ainsi que l'ensemble des objectifs indicatifs à fin décembre 2018, ont été remplis (tableau 1 du MPEF). Les progrès sur le front des réformes structurelles ont aussi été satisfaisants, 8 des 13 repères jusqu'à la mi-juin 2019 ayant été atteints (tableau 2 du MPEF).

10. Le plafond fixé pour le financement intérieur net à fin décembre 2018 a été dépassé de 15 milliards de francs CFA, bien que l'objectif indicatif pour le déficit global ait été atteint. L'objectif indicatif à fin mars 2019 concernant le financement intérieur net n'a pas non plus été atteint. Cela tient à l'impact de l'important ajustement de trésorerie sur le déficit global sur la base des engagements, qui a principalement découlé du remboursement partiel en 2018 d'un volume élevé d'engagements non liquidés à court terme datant de 2017 (le montant a été ramené de 110,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2017 à 20,6 milliards de francs CFA à fin

décembre 2018)¹. Les autorités sollicitent une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation sur la foi de leurs mesures correctives visant à renforcer le suivi de la programmation des investissements et à améliorer la planification et la répartition des engagements en cours d'année (voir la lettre d'intention et le MPEF).

11. La mise en œuvre des mesures structurelles a été satisfaisante (tableau 8). Le retard considérable pris pour mettre en place le compte unique du Trésor (CUT) a trait aux imperfections des systèmes comptables et à la nécessité d'acquérir l'interface logicielle avec la banque centrale. S'agissant des déclarations de patrimoine en ligne des agents de l'État, un appel d'offres a été lancé pour la conception de la plateforme informatique et l'achat de serveurs de stockage. Concernant la modification de l'année de base des comptes nationaux, les estimations nominales recalculées ont été publiées pour l'année 2015 (nouvelle année de référence) et les travaux sont en cours pour finaliser et publier les séries de 1999 à 2014 et à partir de 2016. Dans le cadre des mesures destinées à maîtriser la masse salariale, la publication du nombre de fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère, repère structurel pour avril 2019, est à présent une mesure préalable. Les autres repères structurels ont été respectés.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

12. D'après les projections, la croissance devrait ralentir à 6 % en 2019 et à moyen terme. La croissance du secteur agricole devrait renouer avec des niveaux normaux compte tenu de l'impact de l'année de base 2018. Toutefois, en 2019, elle restera supérieure à la moyenne à long terme en raison du net redressement prévu de la production de coton. Si la croissance de la production des industries extractives a reculé au premier trimestre de 2019, le secteur devrait rester une source importante de croissance à moyen terme, avec l'entrée en exploitation d'une nouvelle mine en 2019 et de deux mines en 2020. La croissance de l'économie hors agriculture en 2019 devrait rester à peu près équivalente à celle de 2018 : la croissance du crédit au secteur privé devrait se stabiliser.

13. Les perspectives d'inflation sont favorables. L'inflation moyenne devrait se maintenir au niveau du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 %. Les meilleures récoltes vivrières en 2018, qui ont contribué à la baisse des prix des denrées alimentaires fin 2018 et début 2019, devraient permettre de juguler les tensions inflationnistes. Les perspectives favorables du secteur agricole pour 2019 constituent un autre facteur potentiel d'inflation faible.

14. Le déficit budgétaire global devrait être ramené à 3 % du PIB, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA. Le budget global pour 2019 repose sur des mesures visant à porter les recettes fiscales à environ 17,8 % du PIB en 2019, soit un peu mieux que les 17,3 % de 2018. La masse salariale devrait se hisser à 9,9 % du PIB (contre 9 % en 2018) en raison

¹ Ces engagements non liquidés à court terme (dépenses engagées non ordonnancées, DENO) se rapportent aux engagements comptables de dépenses dont le paiement n'a pas encore été validé.

de la concrétisation d'une série d'accords conclus par les autorités et différents syndicats en 2018 et auparavant.

15. En 2019, le déficit des transactions courantes devrait se creuser modérément, mais il devrait recommencer à diminuer à moyen terme. D'après les projections des services du FMI, le déficit courant se creusera pour s'élever à 6,1 % du PIB en 2019, sous l'effet d'un recul prévu des exportations de coton (imputable à la chute brutale de la production de coton en 2018 et au repli prévu des cours du coton en 2019) et d'une baisse de la production d'or au premier trimestre de l'année. À moyen terme, la tendance globale à la réduction du déficit courant devrait se poursuivre, compte tenu de l'impact du rééquilibrage budgétaire sur la demande d'importations et de la reprise d'une croissance régulière des industries extractives et du secteur agricole.

16. La résultante des aléas influant sur les perspectives économiques est négative. La nature des risques demeure inchangée mais les risques de révision à la baisse des projections de croissance se sont accrus par rapport à la première revue. Le principal risque intérieur tient toujours à une poursuite des activités terroristes et à de nouveaux conflits du travail (annexe 1). Les menaces sécuritaires pourraient peser sur les industries extractives, le tourisme et les recettes et dépenses publiques. De nouveaux conflits du travail accentueraient les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses courantes. Sur le front extérieur, le Burkina Faso pâtirait des conséquences d'un protectionnisme renforcé et des risques de ralentissement de la croissance mondiale, qui pourraient avoir un impact négatif sur les exportations et l'aide extérieure.

DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES

A. Exécution du budget

17. Les projections de recettes fiscales sont conformes à la prévision datant de la première revue, même si les risques d'une moins-value subsistent. Les mouvements sociaux du personnel du ministère des Finances ont pesé sur les recettes au premier trimestre. Bien que l'objectif de recettes du programme ait été atteint, les repères internes des autorités montrent que le recouvrement des recettes a été inférieur au potentiel, et une poursuite des mouvements de grève nuirait aux résultats pour l'année. Les recettes au premier trimestre ont bénéficié d'une hausse de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés des industries extractives, compte tenu des très bons résultats des entreprises en 2018, et de la télédéclaration et du télépaiement par les grandes entreprises. À plus long terme, l'administration fiscale devra redoubler d'efforts pour le recouvrement des recettes auprès des petites et moyennes entreprises. Les mouvements sociaux du personnel du ministère des Finances ont cessé à la suite d'un accord conclu entre ce dernier et les autorités qui contient des primes de motivation (précédemment appelées fonds communs) pour environ 23 milliards de francs CFA (soit quelque 40 % de leur montant en 2018, 55 milliards de francs CFA). Avec cet accord, les autorités ont bon espoir que les objectifs de recettes fiscales pour 2019 seront atteints. L'application des mesures fiscales figurant dans le budget 2019, qui était hésitante jusqu'à présent, devrait s'accélérer.

18. Des recettes exceptionnelles liées aux licences de télécommunications au premier semestre de 2019 devraient accroître les recettes globales et dégager une marge pour des investissements et dépenses de sécurité supplémentaires, tout en facilitant le respect du plafond de déficit budgétaire de l’UEMOA fixé à 3 % du PIB (tableau du texte 1).

Des versements exceptionnels de 40 milliards de francs CFA au titre des licences de télécommunications ont contribué à accroître les recettes totales, qui ont atteint 396,4 milliards de francs CFA au premier trimestre (soit une hausse de 18,7 % en glissement annuel). Un autre paiement de 80 milliards de francs CFA a été reçu au deuxième trimestre, portant ainsi le total des recettes inattendues à 1,4 % du PIB. Les autorités ont indiqué qu’une partie des recettes exceptionnelles financerait l’augmentation des dépenses de sécurité (0,6 % du PIB) et ont convenu avec les services du FMI que le reste serait affecté aux investissements indispensables. Par conséquent, les services du FMI estiment que l’investissement pourrait représenter environ 5 % du PIB, contre 3,6 % du PIB dans le budget 2019. L’ensemble des recettes inattendues n’a pas été utilisé pour le moment et leur affectation sera décidée au moment de l’adoption de la loi de finances rectificative pour 2019 d’ici à septembre 2019. En 2020, en l’absence de recettes exceptionnelles comparables, les recettes totales et dons tomberaient à 23,1 % du PIB (contre 24,4 % du PIB en 2019). Cependant, les recettes fiscales devraient continuer à progresser de 0,5 % du PIB, en partie du fait de l’impact en année pleine des mesures appliquées en 2019².

19. Les autres dépenses devraient rester globalement conformes au budget adopté pour 2019 (tableau du texte 1). Les dépenses courantes devraient augmenter par rapport à 2018, compte tenu de la hausse des traitements et salaires (0,9 % du PIB) et des transferts (0,6 % du PIB) qui s’explique par une provision de 66 milliards de francs CFA destinée à apurer les arriérés de subventions envers la SONABHY qui se sont accumulés au second semestre de 2018. Par ailleurs, les dépenses de biens et services diminueraient de 0,2 % du PIB. Les traitements et salaires devraient commencer à baisser en 2020, tandis que la mise en place du mécanisme d’ajustement des prix des carburants limitera les subventions afin de couvrir les pertes prévues pour l’entreprise publique d’importation d’hydrocarbures (SONABHY).

20. Il reste prioritaire dans l’immédiat de préserver la stabilité macroéconomique grâce à un rééquilibrage budgétaire. La dette publique s’est accrue, passant de 38,4 % du PIB en 2017 à 42,9 % du PIB en 2018, mais reste gérable. Comme elles doivent augmenter les dépenses de sécurité afin de faire face au défi du terrorisme, préserver les investissements prioritaires et protéger les personnes les plus vulnérables, les autorités devraient opter pour une approche pluridimensionnelle : i) accroître les recettes ; ii) maîtriser les dépenses courantes, notamment la masse salariale ; iii) améliorer l’efficacité des dépenses et iv) supprimer les subventions à l’énergie et orienter les ressources vers des dépenses sociales plus importantes.

² Celles-ci englobent des taxes supplémentaires sur les boissons non alcoolisées et les billets d’avion, une amélioration des procédures douanières et l’ouverture de nouveaux centres des impôts (Rapport du FMI n° 19/15, EBS/18/125).

Tableau du texte 1. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–20

(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Prél.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	22.1	22.2	24.4	23.1
Recettes totales	19.4	19.5	21.3	20.4
fiscales	17.3	17.3	17.8	18.3
non fiscales	2.1	2.2	3.5	2.1
Dons	2.7	2.7	3.0	2.7
Total des dépenses	29.9	27.1	27.4	26.1
Dépenses courantes	18.4	17.6	18.9	18.0
Traitements et salaires	8.6	9.0	9.9	9.6
Biens et services	2.4	2.5	2.3	2.1
Paiements d'intérêts	1.0	1.2	1.3	1.4
Transferts courants	6.4	4.9	5.5	4.9
Dépenses d'investissement	11.6	9.6	8.5	8.1
Solde global	-7.8	-4.9	-3.0	-3.0
Pour mémoire : dépenses de sécurité	2.5	3.2	3.7	-

Sources : Autorités burkinabé et prévisions des services du FMI.

B. Accroître les recettes

21. Il est indispensable d'accroître les recettes intérieures afin de créer un espace budgétaire pour les investissements prioritaires et les dépenses sociales, mais aussi pour les dépenses accrues de sécurité. L'application des nouvelles mesures portant sur les recettes qui figurent dans le budget 2019 va dans le bon sens. Néanmoins, les débrayages au ministère des Finances en 2018 et au premier trimestre de 2019 ont restreint la capacité à mobiliser pleinement les recettes théoriques, d'où une nouvelle accumulation d'arriérés d'impôt et le report de certaines réformes fiscales.

22. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre la simplification et l'informatisation des procédures de déclaration et de paiement de l'impôt. La mise en place de la télédéclaration et du télépaiement pour les grandes entreprises a été une réussite et constitue un bond en avant dans l'optique de simplifier les obligations pour les contribuables et d'alléger les tâches administratives. En outre, la poursuite de la modernisation des systèmes informatiques de la direction des impôts (le portail e-Syntax) prévue pour fin 2019 permettrait les paiements par téléphone mobile et les paiements en espèces dans les banques, la demande et la délivrance de documents en ligne et la demande de remboursement de TVA à distance. Le processus de dématérialisation devrait être élargi à l'ensemble des impôts et à toutes les catégories de contribuables.

23. Les autorités se sont engagées à continuer de chercher à accroître les recettes intérieures en privilégiant les mesures suivantes qui ont trait à la politique et à l'administration fiscales :

- *Améliorer l'application des nouvelles mesures portant sur les recettes qui figurent dans le budget 2019 afin de renforcer leur contribution aux recettes intérieures (MPEF, §57-59).*
- *Améliorer le recouvrement des arriérés.* Procéder à une évaluation minutieuse des arriérés d'impôt, les analyser en termes d'ancienneté et de taux de recouvrabilité et élaborer une stratégie plus efficace pour les apurer, surtout pour ceux qui se sont accumulés en 2018 et en 2019. En collaboration avec la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et la Direction générale du Budget (DGB), mettre la dernière main à une directive qui définit les conditions, procédures et retombées administratives et comptables de l'acceptation de créances irrécouvrables comme pertes comptables et surveiller sa mise en œuvre (MPEF, §60).
- *Simplifier et améliorer encore la procédure de remboursement des crédits de TVA :* 1) en limitant la production de pièces justificatives (factures, documents douaniers, etc.) aux entreprises à risque; 2) en réalisant des audits hors site ou sur site des entreprises qui présentent un risque manifeste ; 3) en autorisant les demandes de remboursement de TVA en ligne ; 4) en réapprovisionnant le compte de garantie bloqué via un prélèvement sur la TVA douanière et la TVA intérieure et 5) en créant un compte spécial pour les remboursements des crédits de TVA, financé avec une partie des recettes de TVA, et en produisant des rapports trimestriels sur la gestion opérationnelle de ce compte (repère structurel).

24. Les autorités se sont employées à préserver les recettes douanières après la fin du contrat de vérification en août 2018 mais elles devront aller plus loin pour améliorer et pérenniser le recouvrement des recettes. Il est indispensable de créer une division chargée de gérer et contrôler l'application de la valeur de transaction, d'élaborer des outils informatiques pour rendre obligatoire le certificat de visite et d'établir une liste de produits à risque pour effectuer les contrôles pour que l'administration des douanes soit dotée des ressources matérielles et humaines nécessaires afin de contrôler la valeur des importations conformément aux normes de l'OMC. À plus long terme, les autorités s'engagent à accélérer les réformes suivantes de l'administration des douanes (MPEF, §58-59) :

- Augmenter de 28 le nombre de produits importés présentant un risque de fraude plus élevé et soumis au contrôle de la valeur.
- Confier au CCVA l'évaluation des véhicules d'occasion de moins de dix ans et des engins de travaux publics.
- Achever l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso et de ceux du Togo et de la Côte d'Ivoire.

- Finaliser l'éclatement du Bureau des douanes de Bobo Gare (Bobo Inter) en trois bureaux (route, gare et hydrocarbures) pour améliorer l'efficacité.
- Veiller à ce que l'administration des douanes soit dotée des ressources matérielles et humaines nécessaires pour contrôler la valeur des importations conformément aux normes de l'OMC avec le concours de COTECNA.
- Renforcer l'audit post-dédouanement afin qu'il joue son rôle crucial dans le système pour assumer l'entière responsabilité de la valeur de transaction.

C. Gérer les subventions à l'énergie

25. Les subventions à l'énergie représentent un coût élevé pour le budget et pèsent sur les finances publiques. Les retards répétés de paiement des subventions se sont traduits par une accumulation importante de dettes de l'État envers la SONABHY dans le passé. À fin juin 2018, le montant total des subventions non versées s'élevait à 176,9 milliards de francs CFA (soit 2,3 % du PIB). Un accord a été signé entre les autorités et la SONABHY en décembre 2018. Il a permis le paiement de 20 milliards de francs CFA sous la forme de transferts directs et la titrisation du montant restant en deux séries distinctes d'obligations d'État de 60 milliards de francs CFA et 96,9 milliards de francs CFA. Comme l'accord de titrisation couvrait l'encours de la dette à fin juin 2018, la nouvelle dette contractée au second semestre de 2018 a porté l'encours de la dette à 64,6 milliards de francs CFA à fin 2018. Le budget 2019 a provisionné 116 milliards de francs CFA pour les subventions à l'énergie : 50 milliards de francs CFA pour les subventions de 2019 et 66 milliards de francs CFA pour apurer les arriérés de subventions accumulés au second semestre de 2018.

26. Compte tenu du poids des subventions dans le budget, les autorités ont adopté en novembre 2018 un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants afin de réduire le coût budgétaire des subventions aux carburants. En vertu du nouveau mécanisme, un ajustement à la hausse des prix des carburants a été opéré en novembre 2018 (le premier depuis début 2017), suivi d'une correction à la baisse en janvier 2019. La structure actualisée des prix des carburants a conduit la SONABHY à réaliser un chiffre d'affaires bénéficiaire en janvier et février 2019. Malgré des pertes en mars 2019, la SONABHY a dégagé un bénéfice de 4,8 milliards de francs CFA au premier trimestre de 2019.

27. L'application du nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants doit être plus systématique. Depuis le dernier ajustement en janvier, les autorités n'ont pas appliqué strictement le mécanisme. L'ajustement du mois d'avril n'a pas eu lieu car elles ont utilisé leur pouvoir d'appréciation pour laisser les prix inchangés. Le prochain ajustement devrait avoir lieu en juillet. Comme les autorités se sont engagées à couvrir tout écart entre le prix de recouvrement des coûts et le prix de détail qu'elles ont imposé à la SONABHY, l'application discrétionnaire du mécanisme pourrait entraîner la persistance des subventions. Avec la méthode actuelle d'application, le Premier ministre doit à chaque fois donner son approbation pour que l'ajustement des prix entre en vigueur. Désormais, les autorités se sont

engagées à renforcer leur méthode d'application (MPEF, §80) i) en confiant la mise en œuvre du mécanisme à une équipe technique ou à un ministère en lieu et place du Premier ministre (aucune approbation nécessaire), tout en laissant au Premier ministre la liberté d'intervenir dans des circonstances exceptionnelles, et ii) en améliorant la communication des pouvoirs publics sur les prix des carburants à travers la publication du montant des subventions versées par unité de chaque type de carburant et des campagnes de sensibilisation avec les médias locaux sur les arbitrages budgétaires liés aux subventions élevées. Les autorités ont indiqué que le pouvoir d'appréciation du Premier ministre est nécessaire pour tenir compte des restrictions d'utilisation des dispositifs de protection sociale en vue d'atténuer les effets potentiels des ajustements des prix des carburants. Les services du FMI ont souligné l'importance d'user de cette faculté d'appréciation de manière judicieuse et avec parcimonie.

D. Freiner la croissance de la masse salariale à moyen terme

28. La prolifération des barèmes salariaux par secteur avec des clauses de comparabilité intégrées a ouvert la voie à des conflits permanents sur les salaires. Les négociations salariales sectorielles ont abouti à une structure de rémunération complexe, caractérisée par une multitude d'allocations et indemnités par secteur. En 2018, la masse salariale a atteint 9,0 % du PIB (705 milliards de francs CFA), soit un alourdissement de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2017. Les salaires devraient continuer à augmenter en 2019, pour atteindre 9,9 % du PIB (836 milliards de francs CFA). Malgré les efforts déployés ces dernières années pour accroître les recettes fiscales, la masse salariale a représenté plus de 50 % des recettes fiscales en 2018, soit un niveau nettement supérieur au critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35 % des recettes fiscales.

29. Concernant les salaires dans le secteur public, la stratégie des autorités repose sur une loi globale qui permettrait de consolider les salaires dans la fonction publique sur la base de grilles unifiées des salaires et allocations. L'objectif est de supprimer les cycles de comparabilité permanents, d'éliminer les problèmes d'iniquité et de permettre des négociations collectives plus centralisées à l'avenir. Un premier projet de loi organique examiné par le conseil des ministres définit les principes généraux de salaires et allocations qui devraient régir le service public par la suite. Cette mesure permettrait notamment i) d'harmoniser les définitions de poste sur la base des qualifications minimales par groupe fonctionnel, ii) de réviser les barèmes des traitements et indemnités et iii) d'actualiser la méthodologie d'indexation des salaires. L'adoption de la loi organique nécessite une modification de la constitution, qui peut intervenir soit par référendum (option coûteuse) soit via le Parlement (le gouvernement ne dispose pas de la super-majorité de 80 % requise dans ce cas).

30. Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020–22 des autorités prévoit une réduction continue du ratio masse salariale/recettes fiscales par rapport à son pic en 2019. Ce cadre budgétaire à moyen terme, qui a été adopté par le conseil des ministres en juin 2019 (repère structurel), définira la trajectoire à suivre pour que le pays

allège sa masse salariale en vue de remplir le critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35 % pour le ratio masse salariale/recettes fiscales.

31. Compte tenu des difficultés à engager une réforme de la constitution, les autorités privilégient à présent une stratégie en deux étapes pour maîtriser la masse salariale. D'une part, il s'agit de continuer à étudier les solutions envisageables d'un point de vue politique pour adopter leur programme de réformes. D'autre part, à court terme, il faut conserver une masse salariale qui respecte les accords conclus lors de la première revue. Une deuxième conférence aura lieu pour solliciter à nouveau l'appui par les parties prenantes du programme de réformes³. Toutefois, le processus de transition de grilles salariales distinctes vers le système harmonisé risque de provoquer une hausse supplémentaire qui mettrait en péril l'objectif de réduire la part des salaires dans le budget à l'avenir.

32. Les autorités prennent les mesures suivantes pour maîtriser la masse salariale dans l'intervalle :

- **Loi organique.** Le gouvernement s'efforcera de promulguer cette loi dès que possible.
- **Communication.** Les autorités prendront un engagement sous la forme d'un communiqué public du gouvernement concernant leur stratégie pour maîtriser la masse salariale et veiller à son allègement à compter de 2020 (mesure préalable).
- **Document stratégique.** Un document stratégique sera préparé d'ici à fin septembre 2019 : il décrira l'évolution à moyen terme des rémunérations, allocations et indemnités et projets de recrutement compatible avec le respect du critère de convergence de l'UEMOA (MPEF, §79).
- **Limiter la masse salariale aux montants convenus précédemment lors de la première revue.** Cela témoigne de la détermination des autorités à ne signer aucun nouvel accord qui pourrait alourdir la masse salariale tant que l'ensemble du programme de réformes ne sera pas mis en œuvre (MPEF, §79).
- **Mesures administratives.** Les nouvelles embauches pour 2018 et 2019 ont été réduites de respectivement 33 % et 44 % par rapport aux projections initiales de 10.868 et 10.615. Pour garantir une meilleure adéquation entre les besoins et la main-d'œuvre, un décret précisant les définitions de poste de 14 ministères a été adopté et un travail similaire est en cours pour les ministères restants. Un recensement administratif a été réalisé pour évaluer l'adéquation entre le nombre de postes dans chaque région et le nombre de travailleurs affectés aux régions par catégorie, grade et ministère. Les résultats préliminaires sont utilisés pour relancer la politique de réaffectation et pour optimiser la nouvelle stratégie d'embauche. Un recensement de la fonction publique censé accompagner l'audit de la base de données des effectifs est en cours de préparation avec l'appui de la Banque mondiale. L'examen

³ La première conférence, qui s'est déroulée en juin 2018, a examiné les possibilités de réforme pour une stratégie du secteur public à moyen terme (Rapport du FMI n° 19/15, EBS/18/125).

fonctionnel en cours contribuera aussi à fonder le recrutement et la nomination des fonctionnaires sur les emplois vacants pré-identifiés (MPEF, §18, 19 et 79).

- **Primes destinées au personnel du ministère des Finances.** Le budget 2019 a plafonné les primes de motivation à 25 % du traitement de base. Cela représentait une perte de revenu considérable pour plusieurs membres du personnel, qui risquaient une série de saisies personnelles, et créait des tensions dans les actifs pondérés en fonction des risques du secteur bancaire alors même que les banques s'adaptent à des normes de surveillance plus strictes (Bâle II) adoptées depuis 2018. Après l'intervention des syndicats, un accord a été conclu pour remplacer ces primes par une prime de motivation dont le coût budgétaire annuel est estimé à 23 milliards de francs CFA. Ces primes doivent être intégrées au budget à compter de 2020 (MPEF, tableau 4).

E. Renforcer l'efficience des dépenses publiques

33. Le Burkina Faso a réussi sa transition vers le budget-programme mais des mesures supplémentaires s'imposent pour achever le processus. Le Burkina Faso a commencé à adopter le budget-programme en 2017 et des plans de performance annuels ont été élaborés dans le respect d'une structure conforme aux bonnes pratiques. Toutefois, des mesures supplémentaires s'imposent pour rationaliser encore les procédures de dépenses. Sur ce point, la publication du budget sur une base fonctionnelle est une priorité. Le budget-programme repose sur une classification fonctionnelle des dépenses qui permet d'avoir une bonne vue d'ensemble des priorités. Néanmoins, dans les documents budgétaires classiques, le budget n'est pas présenté de cette façon. L'intégration de ces informations dans les documents donnerait aux responsables et à la population une meilleure idée de la manière dont le budget tient compte des priorités des pouvoirs publics. En outre, il est nécessaire de renforcer le cadre juridique et institutionnel pour la gestion des investissements publics et les partenariats public-privé (PPP).

34. La mise en place du compte unique du Trésor (CUT) permettrait d'optimiser la gestion de trésorerie et de réduire les besoins d'emprunt. Les autorités procèdent à un inventaire de tous les comptes dans les banques commerciales en vue de clôturer les comptes inactifs et de regrouper leurs soldes dans le système CUT. Parallèlement, elles élaborent un décret pour définir le périmètre du CUT et ses modalités de fonctionnement. Elles sont en train de se doter de l'assistance technique pour mettre en place le CUT (connexion avec les systèmes STAR et SICA via le réseau SWIFT) avec le concours de la Banque mondiale.

35. Des comptes d'opérations financières à jour et fiables sont une condition préalable à la transition réussie vers le CUT. Ils sont indispensables pour rapprocher le grand livre général des relevés de comptes transmis par la BCEAO et les banques commerciales. Actuellement, le compte du grand livre général est produit uniquement à la fin de l'année, ce qui restreint la capacité à rationaliser les projets d'emprunt et de dépenses dans le courant de l'année. C'est pourquoi les autorités tendent peu à peu à produire des comptes mensuels.

Parallèlement, elles basculent aussi leur système comptable vers une comptabilité sur la base des droits et obligations, opération qui devrait s'achever d'ici à la fin de 2019.

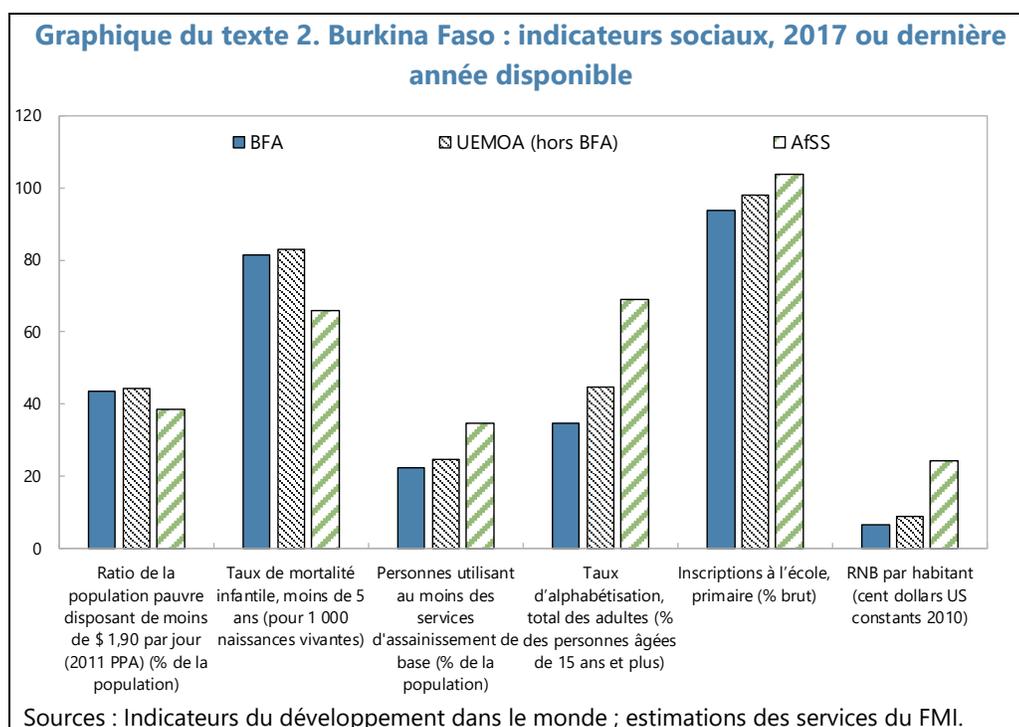
36. Les réformes de la gestion des finances publiques évoquées plus haut appellent un renforcement de la coordination. Il serait utile de créer un service au sein de la Direction du Trésor pour surveiller la mise en place du CUT. Concernant le budget-programme, il est important notamment de mettre sur pied la structure de gestion du programme en désignant des gestionnaires du programme à divers niveaux et de tendre vers un système d'information intégré non modulaire entre différentes directions des recettes.

F. Dépenses sociales

37. Les principaux indicateurs sociaux se situent en deçà des comparateurs régionaux (graphique du texte 2). Les taux d'alphabétisation des adultes et de mortalité infanto-juvénile figurent parmi les plus mauvais d'Afrique subsaharienne, tandis que l'accès aux soins de santé est extrêmement restreint. Le dispositif de protection sociale existant n'est pas suffisamment adapté pour bien compenser les effets potentiels des chocs et des politiques sur les populations pauvres.

38. L'élargissement de la couverture du filet de protection sociale et la rationalisation des prestations s'imposent d'urgence. Les programmes de protection sociale touchent moins de 3 % de la population et environ un tiers seulement repose sur des transferts monétaires. Dans le même temps, le ciblage de ces programmes ne coïncide pas bien avec les indicateurs de pauvreté⁴. Les autorités étudient comment dédommager les catégories vulnérables en cas de hausses des prix des carburants mais n'ont pas encore établi de mécanisme adéquat. Les services du FMI encouragent les autorités à protéger les dépenses sociales en respectant le plancher indicatif du programme concernant les dépenses sociales courantes de nature à réduire la pauvreté. Les objectifs immédiats des autorités dans ce domaine sont notamment de promouvoir l'assurance maladie pour tous et de garantir une offre de soins de santé gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans.

⁴ The Way Forward for Social Safety Nets in Burkina Faso, Banque mondiale, 2019.



G. Gouvernance

39. Il convient de poursuivre les réformes de la gouvernance, dont les efforts déployés pour concrétiser l'engagement du programme en matière de déclaration de patrimoine.

Les autorités restent déterminées à renforcer les cadres juridique et institutionnel qui sont importants pour l'efficacité de l'Autorité supérieure de contrôle de l'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC). Les règlements d'application de la Loi anti-corruption n° 004-2015/CNT du 3 mars 2015 sont en cours d'examen au Conseil des ministres. Le rapport d'audit de 2017 sur la gestion de l'État a été finalisé et publié et le rapport de 2018 est en préparation. La réforme visant à automatiser la déclaration d'intérêt et de patrimoine (DIP) par les particuliers, dont les fonctionnaires, qui est visée par la loi 2015 a pris du retard mais avance. La conception d'un manuel de procédures pour la DIP s'est achevée. Cependant, une incertitude subsiste quant à l'embauche d'un expert extérieur pour mettre en place la plateforme de DIP et l'approvisionnement informatique qui va de pair. Par conséquent, si le site Web de l'ASCE-LC a été créé, sa plateforme de DIP envisagée n'est pas opérationnelle. Elle devrait l'être d'ici à mars 2020 (repère structurel). L'ASCE-LC prévoit aussi d'élaborer une stratégie nationale de prévention de la corruption. Des missions d'apprentissage mutuel en Côte d'Ivoire et au Maroc sont prévues pour recueillir des retours d'expérience internationaux dans ce domaine.

SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

40. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'une dérogation pour non-respect du plafond de financement intérieur net pour cause d'ajustement de trésorerie. Les autorités ont pris des mesures correctives et prévoient de nouvelles consultations avec les experts résidents du FMI en ce qui concerne la gestion des finances publiques. Les propositions de révision des objectifs du programme pour juin et décembre 2019 ainsi que les nouvelles propositions de repères structurels sont décrites dans le MPEF. Pour ce qui est de la maîtrise de la masse salariale du secteur public, les autorités se sont aussi engagées à présenter à l'Assemblée nationale d'ici à fin septembre 2019 un projet de loi de finances 2020 conforme au cadre actuel, surtout s'agissant de la masse salariale du secteur public.

41. L'achèvement de la revue permettra le déblocage d'un troisième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 18,06 millions de DTS, dans le respect du calendrier des décaissements approuvé au début de l'accord (tableau 7). Les critères de réalisation et objectifs indicatifs quantitatifs jusqu'à juin 2020 figurent dans les tableaux 1 et 3 du MPEF. Les repères structurels pour appuyer les objectifs du programme sont indiqués dans les tableaux 2 et 4 du MPEF.

42. Le programme est intégralement financé (tableau 6). Des assurances en matière de financement sont en place pour les douze prochains mois du programme et les perspectives de financement pour le reste du programme sont encourageantes. Le besoin de financement extérieur est couvert par une aide budgétaire et des prêts-projets d'autres institutions financières internationales et donateurs bilatéraux (pour un total de 412 milliards de francs CFA) ainsi que par des emprunts non concessionnels limités. Si l'aide-projets (dons et prêts) devrait rester solide durant la période du programme, l'aide budgétaire directe (prêts et dons) devrait rester orientée à la baisse.

43. La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI demeure satisfaisante (tableau 8). Les engagements envers le FMI culmineraient en 2019 à seulement 1,1 % des recettes publiques, ou 0,2 % du PIB.

44. Développement des capacités. Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur les priorités en matière d'assistance technique dans le cadre du renforcement des capacités. Les autorités ont bénéficié d'une assistance technique approfondie dans les domaines convenus, notamment l'augmentation des recettes intérieures (douanières et fiscales), la gestion des risques budgétaires, la maîtrise des dépenses courantes, en particulier les traitements et salaires, ainsi que les réformes visant à améliorer l'efficacité des dépenses, notamment de l'investissement public, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette. L'assistance technique destinée à renforcer les capacités dans ces domaines et à faciliter l'application des recommandations devrait se poursuivre.

45. Évaluation des sauvegardes. Selon l'évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO qui a été achevée en 2018, la banque centrale conserve un solide dispositif de contrôle, les procédures d'audit sont globalement conformes aux normes internationales et les états

financiers sont établis dans le respect des normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a récemment accentué le rôle de surveillance de son comité d'audit conformément aux recommandations de l'évaluation.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

46. Le Burkina Faso continue de chercher à atteindre ses objectifs de développement dans le contexte de difficultés grandissantes liées aux menaces sécuritaires et aux conflits portant sur les salaires dans le secteur public.

Le récent examen de la mise en œuvre du Programme national de développement économique et social (PNDES) a constaté des progrès sur le front des principales priorités, de la mise en place des infrastructures et des services sociaux. Toutefois, dans le même temps, l'examen convient que les possibilités d'accroître l'espace budgétaire pour les priorités en matière de développement sont restreintes par la nécessité de consacrer des ressources à la sécurité et par l'ampleur de la masse salariale du secteur public.

47. L'activité économique reste vigoureuse malgré la montée des tensions sécuritaires et sociales.

Les incidents sécuritaires sont devenus plus nombreux et ont provoqué une augmentation des besoins de dépenses liés à la sécurité. Les grèves ou mouvements sociaux organisés par diverses catégories de fonctionnaires ont perturbé le fonctionnement de l'administration publique. Ces tensions ont eu des effets peu prononcés pour le moment mais ceux-ci pourraient peser sur les perspectives à moyen et long terme. La croissance du PIB a atteint 6,8 % en 2018 et devrait se stabiliser à environ 6 % en 2019 et à moyen terme, à mesure que les effets de la récolte exceptionnelle de 2018 s'estomperont.

48. Les résultats du programme demeurent globalement satisfaisants.

Tous les objectifs quantitatifs sauf un ainsi que la plupart des repères structurels ont été atteints. Les autorités ont pris des mesures correctives en vue d'atteindre l'objectif quantitatif manqué et les services du FMI souscrivent aux propositions de révision des objectifs du programme jusqu'à fin décembre. Huit repères structurels sur treize ont été respectés. Les autorités s'efforcent actuellement de satisfaire à ceux qui ne l'ont pas été.

49. La volonté des autorités de dégager un déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2019 est saluée.

Compte tenu des recettes exceptionnelles, représentant environ 1,4 % du PIB, qui seront tirées de la vente de licences 4G en 2019, il existe un espace budgétaire suffisant pour accroître les dépenses d'investissement et de sécurité sans assouplir les objectifs d'emprunt. Les recettes inattendues devraient être utilisées uniquement après le vote de la loi de finances rectificative. Les services du FMI encouragent les autorités à ne pas s'appuyer sur les recettes exceptionnelles pour faire face aux dépenses permanentes. En outre, ils recommandent aux autorités de continuer d'accroître l'espace budgétaire en élargissant l'assiette de l'impôt, en améliorant l'administration de l'impôt et en réduisant les exonérations. Parallèlement, les services du FMI répètent qu'il est important de renforcer l'efficacité des dépenses en suivant les recommandations sur les dépenses d'investissement contenues dans l'EGIP.

50. L'incertitude politique entourant l'adoption de la loi organique est décevante, mais les services du FMI saluent les premières mesures prises par les autorités pour maîtriser la masse salariale et les invitent à s'en tenir aux mesures de transition convenues, tout en recherchant une solution durable. Le retard pris dans la révision prévue de longue date de la constitution a freiné le processus de réforme. Les services du FMI encouragent les autorités à apporter des précisions complémentaires sur le coût initial des réformes et leurs retombées par la suite. Compte tenu de l'incertitude entourant l'adoption de la loi organique à court terme, les services du FMI et les autorités conviennent que, dans l'intervalle, la masse salariale nominale restera conforme aux projections établies lors de la dernière revue. Dans le même temps, les autorités s'engagent à éviter d'accorder toute nouvelle augmentation de salaire tant que le train de réformes ne sera pas mis en place. Elles mettront cette période à profit pour parvenir à un consensus sur le niveau souhaitable des salaires dans le secteur public en présentant leur stratégie à la population.

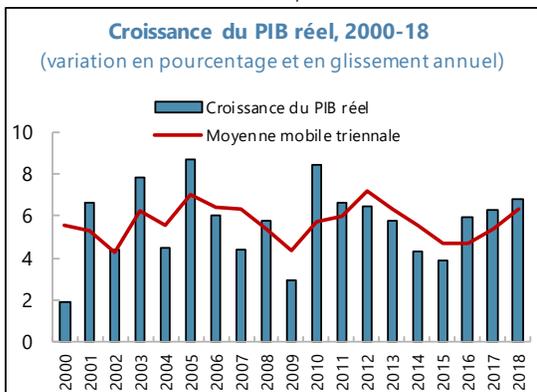
51. Les autorités conviennent de renforcer l'application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants tout en établissant des programmes de protection sociale pour les catégories les plus vulnérables. Il est indispensable que l'ajustement ait lieu de manière régulière et systématique. Cependant, la liberté accordée au Premier ministre de passer outre aux décisions du comité technique dans des circonstances exceptionnelles doit être utilisée avec pertinence et disparaître progressivement à mesure que les dispositifs de protection sociale s'améliorent. Le nouveau mécanisme d'ajustement des prix serait renforcé s'il s'accompagnait d'une plus grande transparence grâce à une meilleure communication et s'il n'était pas fait usage d'un pouvoir discrétionnaire dans sa mise en œuvre. Les mesures prises jusqu'à présent par les autorités pour contenir les effets négatifs de l'ajustement des prix de carburants sur les populations pauvres englobent l'accord temporaire conclu avec les exploitants de transport pour maintenir les tarifs. Les autorités se sont engagées à confier l'application du mécanisme d'ajustement des prix à une équipe technique qui n'est pas subordonnée à des considérations politiques afin de garantir son respect.

52. Les réformes de la gestion des finances publiques appellent une coordination renforcée. La complexité des principales priorités des réformes dans le cadre du budget-programme, le basculement vers une comptabilité sur la base des droits et obligations, l'établissement plus rapide des comptes et la mise en place du CUT imposent une coopération soutenue entre les services du ministère des Finances et les autres institutions.

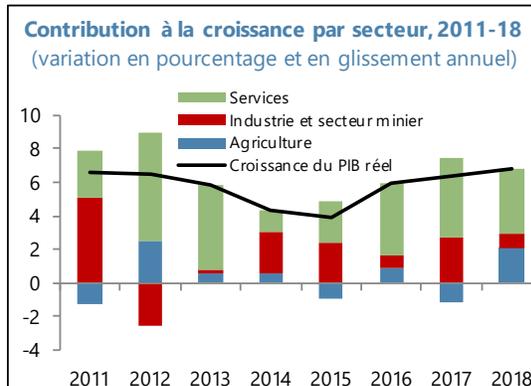
53. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'une dérogation, et recommandent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement de 18,06 millions de DTS en vertu de cet accord. La lettre d'intention et le MPEF des autorités décrivent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme. La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI demeure satisfaisante et les risques qui pèsent sur le programme sont gérables.

Graphique 1. Burkina Faso : évolution récente de l'économie

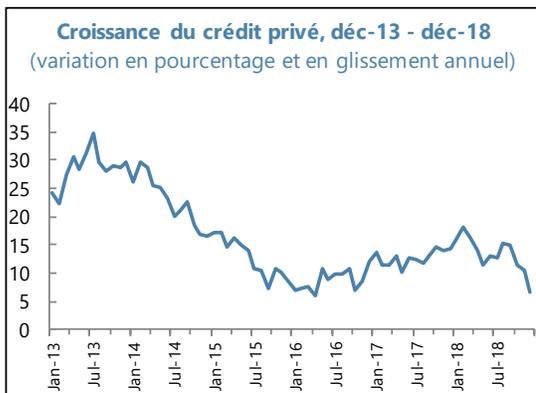
La croissance s'est accélérée pour atteindre 6,8 % en 2018, malgré une accentuation des problèmes de sécurité, ...



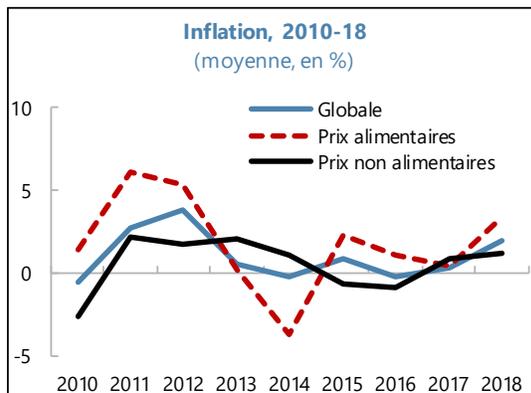
... stimulée par l'agriculture, les services et l'industrie minière.



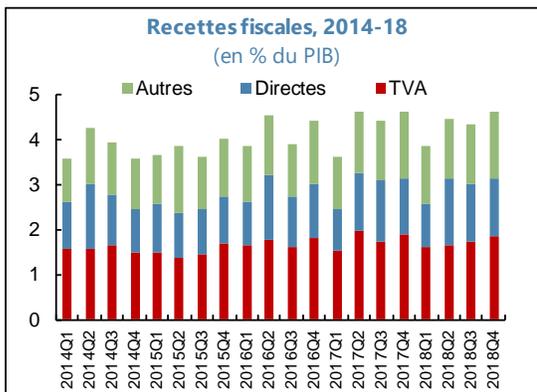
La croissance du crédit a nettement ralenti en 2018 dans un contexte de règles prudentielles plus strictes.



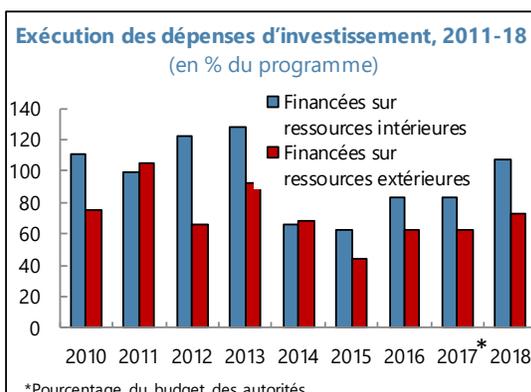
L'inflation est restée modérée, malgré la hausse des prix des carburants à la fin 2018.



Les recettes fiscales sont restées stables en 2018, malgré de faibles résultats au premier semestre...



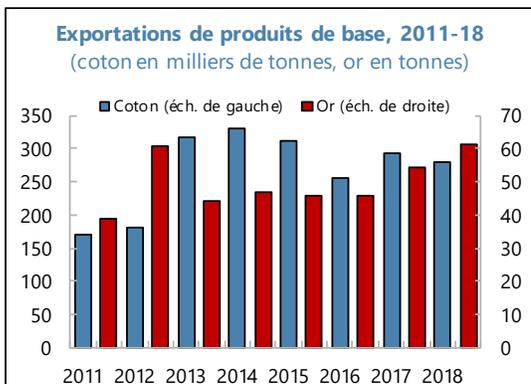
... et l'exécution des investissements publics a augmenté, malgré une baisse en pourcentage du PIB.



Source : Autorités burkinabé et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : évolution des secteurs réel et extérieur

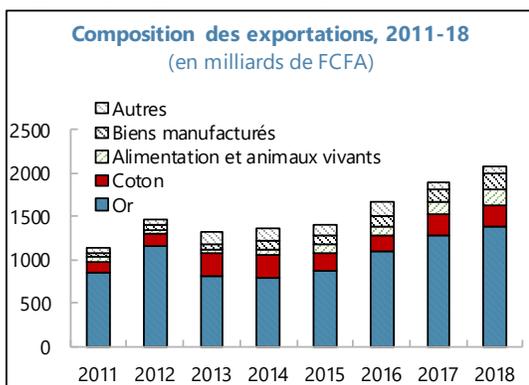
La production et les volumes d'exportation d'or atteignent un nouveau sommet alors que le secteur du coton se heurte à une crise de production...



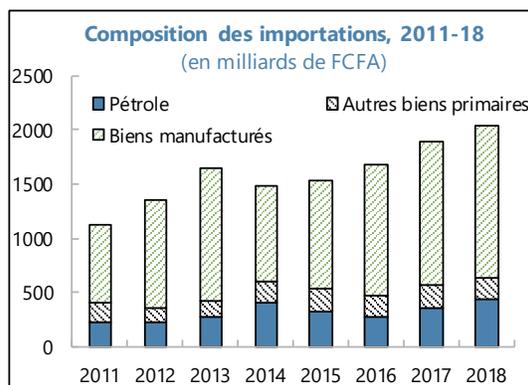
... mais la hausse des prix moyens du coton en 2018 a permis d'atténuer les effets de cette crise sur les exportations de coton.



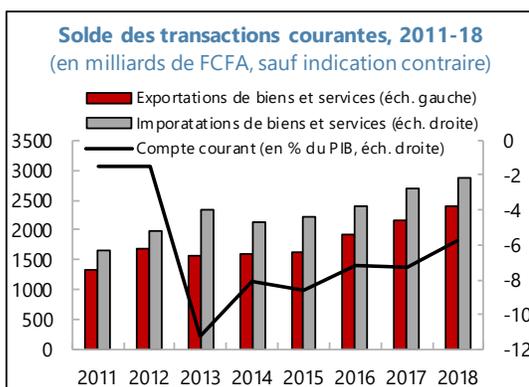
Le secteur de l'extraction de l'or devient de plus en plus le principal moteur des exportations totales...



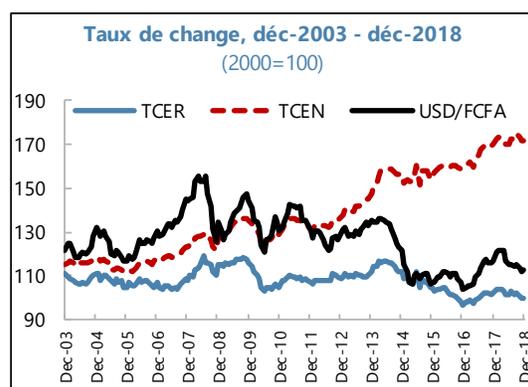
... alors que les importations portent principalement sur le pétrole et les biens manufacturés.



Le solde des transactions courantes a enregistré une forte amélioration en 2018, à -5.8 % du PIB total.



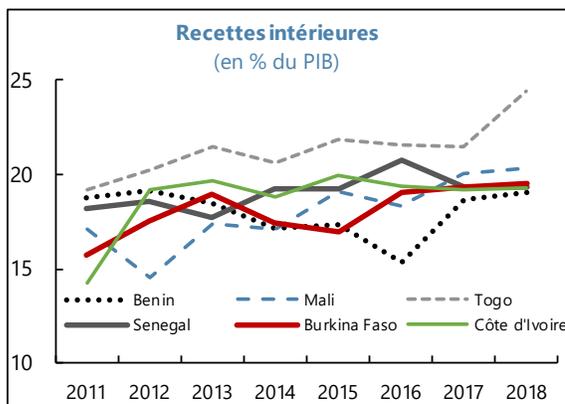
Le taux de change réel s'est déprécié avant la fin de 2018, après avoir connu une appréciation au début de l'année.



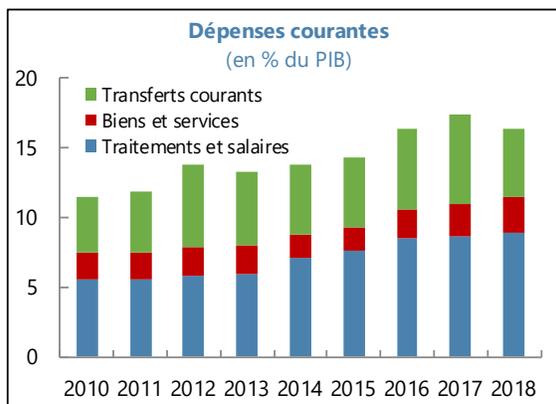
Sources : autorités burkinabé et calculs des services du FMI.
Note : Les chiffres pour 2018 sont préliminaires.

Graphique 3. Burkina Faso : évolution des finances publiques

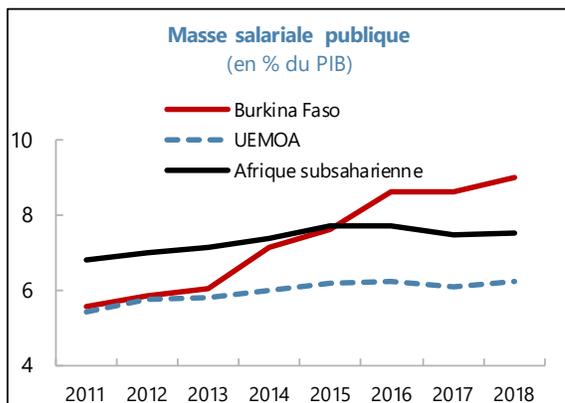
Les recettes intérieures sont restées stables en 2018.



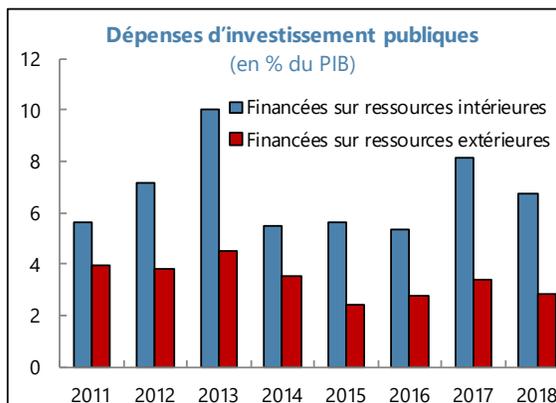
Les dépenses courantes ont diminué.



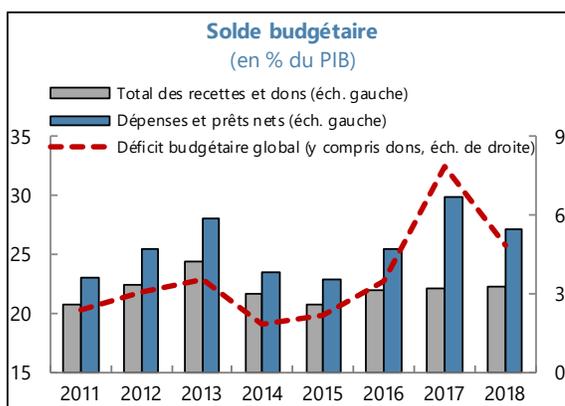
La masse salariale est plus élevée que celle de pays comparables.



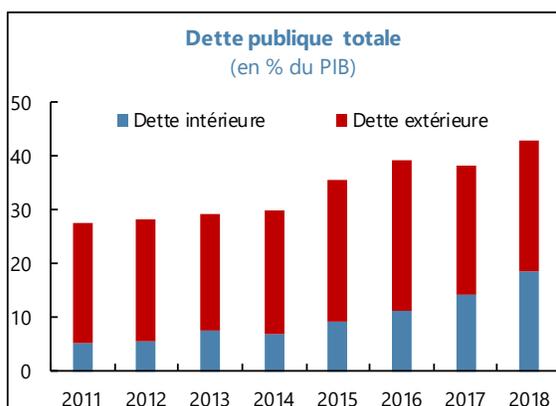
Selon les estimations, les dépenses d'investissement ont diminué en 2018.



Le déficit budgétaire a nettement diminué...



... bien que la dette publique a augmenté du fait de la poursuite de la hausse de la part de la dette intérieure.



Sources : autorités burkinabé et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso : sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
PIB et prix									
PIB à prix constants	5.9	6.3	6.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-1.3	4.8	2.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	0.4	2.0	1.1	1.4	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	-1.6	2.1	0.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	-1.3	11.4	8.6	12.1	13.6
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	-4.5	5.9	-0.2	5.1	4.9
Crédit aux Secteur privé	12.1	14.4	6.7	12.7	12.9
Monnaie au sens large (M3)	11.8	21.6	10.4	13.6	15.4
Crédit au secteur privé/PIB	30.5	31.3	30.5	31.8	33.2
Secteur extérieur									
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	19.9	12.6	10.8	5.9	8.9	7.6	6.0	6.2	6.1
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	8.8	12.7	7.9	7.5	6.1	6.4	6.5	6.8	6.9
Solde des transactions courantes/PIB	-7.2	-7.3	-5.8	-6.1	-5.3	-4.7	-4.6	-4.5	-4.5
Taux de change effectif réel	-5.3	-1.5	1.9
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Finances de l'administration centrale									
Recettes courantes	19.1	19.4	19.5	21.3	20.4	20.8	21.2	21.5	21.8
dont: recettes fiscales	16.7	17.3	17.3	17.8	18.3	18.7	19.0	19.3	19.6
Total dépenses et prêts nets	25.4	29.9	27.1	27.4	26.1	26.4	26.7	26.9	27.2
dont: dépenses courantes	17.4	18.4	17.6	18.9	18.0	17.4	17.3	16.9	16.9
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-3.5	-7.8	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	39.2	38.4	42.9	42.5	42.2	41.9	41.7	41.5	41.3
Dette publique extérieure	27.9	24.1	24.3	23.1	22.3	21.2	20.6	20.1	19.6
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,444	7,177	7,849	8,484	9,170	9,916	10,723	11,593	12,535
PIB nominal par habitant (\$)	583	644	726	740	787	833	883	933	990

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2. Burkina Faso : balance des paiements, 2016–24

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>								
Solde des transactions courantes	-462	-520	-454	-518	-486	-471	-498	-526	-564
Balance commerciale	0	-3	51	23	87	122	117	108	92
Exportations de biens	1,676	1,887	2,090	2,214	2,412	2,596	2,752	2,924	3,104
<i>dont: coton</i>	198	253	250	201	245	251	261	273	285
<i>dont: or</i>	1,092	1,278	1,387	1,536	1,672	1,830	1,954	2,090	2,233
Importations de biens	-1,677	-1,890	-2,039	-2,191	-2,326	-2,474	-2,636	-2,816	-3,012
<i>dont: pétrole</i>	-283	-356	-444	-421	-440	-457	-477	-504	-533
Services (net)	-471	-518	-522	-538	-554	-580	-607	-635	-664
Revenu (net)	-232	-230	-231	-246	-252	-258	-269	-275	-283
Transferts courants	241	232	249	242	233	245	261	277	291
<i>dont: transferts officiels, net</i>	111	100	110	97	80	86	93	100	108
Compte de capital	150	173	176	218	221	221	229	238	246
Dons projet	99	120	122	164	167	167	176	184	193
Compte financier	245	477	585	336	325	347	380	398	448
Investissements directs	202	-4	-5	-11	-5	35	2	3	5
Investissements de portefeuille	-236	70	247	94	89	108	108	107	107
Autres investissements	279	412	342	253	240	204	270	289	336
0	-66	-79	69	-15	-14	-6	-6	-6	-6
0	145	77	76	78	84	90	129	144	160
Prêts-projets	82	124	103	131	125	125	141	159	180
Prêts programmes	63	0	28	20	15	27	52	56	60
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-39	-50	-55	-72	-56	-61	-64	-72	-81
Autres, privés	200	414	197	190	171	119	147	151	182
Erreurs et omissions	-3	-4	5	0	0	0	0	0	0
Solde global	-71	125	311	36	60	97	110	110	130
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	71	-125	-311	-36	-60	-97	-110	-110	-130
Financement net du FMI	-7	11	5	-25	-13	17	15	12	13
Décaissements	19	4	14	43	29	0	0	0	0
Remboursement (hors commission)	-12	-14	-19	-18	-16	-17	-15	-12	-13
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Pour mémoire:									
Exportations de biens	26.0	26.3	26.6	26.1	26.3	26.2	25.7	25.2	24.8
Importations de biens	-26.0	-26.3	-26.0	-25.8	-25.4	-24.9	-24.6	-24.3	-24.0
Balance commerciale (biens)	0.0	0.0	0.7	0.3	0.9	1.2	1.1	0.9	0.7
Balance commerciale (services)	-7.3	-7.2	-6.7	-6.3	-6.0	-5.8	-5.7	-5.5	-5.3
Balance commerciale (biens et services)	-7.3	-7.3	-6.0	-6.1	-5.1	-4.6	-4.6	-4.5	-4.6
Solde des transactions courantes (= déficit)	-7.2	-7.3	-5.8	-6.1	-5.3	-4.7	-4.6	-4.5	-4.5
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	6,444	7,177	7,849	8,484	9,170	9,916	10,723	11,593	12,535
Réserves de la BCEAO:									
<i>Milliard de USD</i>	10	13	15	16	17	19	21	24	30
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année prochaine)</i>	3.9	4.1	4.4	4.4	4.2	4.4	4.6	4.9	5.3
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	37.7	38.7	39.7	37.5	34.9	35.1	34.5	35.8	39.0

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burkina Faso : situation monétaire, 2016–20

	2016	2017	2018	2019	2020
	Act.	Act.	Act.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>					
Avoirs extérieurs nets	1,051	1,334	1,442	1,519	1,619
BCEAO 1/	-139	3	309	344	404
Actifs	620	902	928	1,062	1,225
Passifs	758	899	619	718	821
Banques commerciales	1,189	1,331	1,133	1,175	1,215
Avoirs intérieurs nets	1,650	1,947	2,220	2,644	3,187
Crédit intérieur	2,064	2,444	2,731	3,216	3,759
Crédit net Bancaire à l'État	-80	74	67	246	442
BCEAO	-142	-48	-57	-32	-18
Banques commerciales	61	122	124	278	460
Crédit aux autres secteurs	2,144	2,370	2,665	2,970	3,318
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	1,963	2,246	2,396	2,701	3,048
Autres postes (net)	18	33	40	101	101
Actions et autres titres de participation	396	464	471	471	471
Monnaie au sens large	2,700	3,282	3,662	4,163	4,806
Monnaie liquide	2,610	3,174	3,503	3,981	4,596
Monnaie non liquide	91	108	159	182	210
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>					
Pour mémoire:					
Avoirs extérieurs nets	42.5	27.0	8.1	5.3	6.6
Avoirs intérieurs nets 2/	-1.3	11.4	8.6	12.1	13.6
Crédit net à l'État 2/	-4.5	5.9	-0.2	5.1	4.9
Crédit aux Secteurs Privé	12.1	14.4	6.7	12.7	12.9
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	30.5	31.3	30.5	31.8	33.2
Masse monétaire	11.8	21.6	10.4	13.6	15.4
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.					
1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales					
2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.					
3/ Moyenne de fin de période.					

Tableau 4. Burkina Faso : sélection d'indicateurs de solidité financière, 2012–juin 2018
(en pourcentage)

	Déc-12	Déc-13	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Juin-18
Solvabilité							
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	12.4	10.2	11.4	11.1	13.0	12.2	11.8
Qualité des actifs							
Créances improductives brutes/total des crédits	10.3	9.9	8.6	8.9	8.9	8.8	8.7
Provisions/créances improductives	67.7	62.6	64.9	67.6	70.4	66.4	69.9
Concentration du crédit							
5 plus gros clients/fonds propres	157.9	108.4	158.4	179.6	114.5	79.8	60.7
Par secteur: (part du total)							
Agriculture	1.8	3.3	2.8	1.9	3.7	4.4	5.5
Industries extractives	1.0	1.1	2.0	2.3	1.5	2.0	2.1
Industries de transformation	9.8	13.9	16.1	15.2	13.2	13.6	11.6
Électricité, gaz, eau	1.9	1.3	1.3	1.0	0.8	1.2	0.8
BTP	13.2	14.6	13.6	16.6	16.2	16.9	17.1
Commerce (restaurants, hôtels)	38.3	33.2	26.0	28.3	25.6	23.9	21.9
Transports/communications	9.6	11.7	9.5	8.4	10.3	8.8	9.6
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.9	3.4	3.7	3.0	5.0	5.6	6.1
Autres	20.6	17.5	25.1	23.1	23.7	23.7	25.3
Liquidité							
Crédits/dépôts	82.1	87.7	99.8	91.2	86.1	83.9	82.4
Actifs liquides/total des actifs	34.8	34.7	34.8	29.2	23.2	24.7	26.5

Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.

1/ First year of data reporting in accordance with Basel II/III prudential standards and the new banking chart of account (interim data).

Tableau 5a. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–24
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	1st Rev.	Prel.	1st Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	1,584	1,795	1,746	1,937	2,069	2,116	2,316	2,538	2,771	3,024
Total recettes	1,389	1,473	1,531	1,697	1,811	1,872	2,066	2,274	2,490	2,727
Recettes fiscales	1,238	1,314	1,354	1,511	1,511	1,679	1,855	2,038	2,239	2,458
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	39	45	49	51	51	75	92	107	115	123
Recettes non fiscales	151	159	177	186	300	193	211	235	252	269
dont: redevances or	51	46	62	46	46	67	73	78	84	89
Dons	194	322	215	240	258	244	250	265	280	297
Projet	120	174	122	159	164	167	167	176	184	193
Programme	74	147	93	80	93	77	82	89	96	104
Dépenses et prêts nets 1/	2,146	2,166	2,128	2,196	2,326	2,395	2,617	2,864	3,123	3,405
Dépenses courantes	1,319	1,365	1,383	1,597	1,607	1,649	1,721	1,858	1,961	2,124
Traitements et salaires	618	700	705	836	836	878	915	945	970	1,049
Biens et services	174	152	196	155	194	193	208	225	244	263
Charges d'intérêt	70	100	97	110	113	126	141	159	176	193
Intérieurs	49	67	74	90	94	105	118	133	147	162
Extérieurs	20	33	23	20	19	21	23	25	28	32
Transferts courants	457	414	385	496	465	452	457	528	571	618
Dépenses d'investissement	831	804	754	598	719	746	896	1,007	1,162	1,281
Financées sur ressources intérieures	587	495	529	308	424	454	604	690	819	909
Financées sur ressources extérieures	244	309	225	290	295	292	292	317	343	373
Prêts nets	-4	-3	-10	0	0	0	0	0	0	0
Solde global 1/	-563	-371	-382	-259	-258	-279	-301	-326	-352	-381
Ajustement base caisse	75	0	-97	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-488	-371	-478	-259	-258	-279	-301	-326	-352	-381
Financement	483	371	470	259	258	279	301	326	352	381
Financement extérieur	74	120	76	100	78	84	90	129	144	160
Tirages	124	171	131	171	150	140	152	193	215	240
Prêts projets	124	134	103	131	131	125	125	141	159	180
Prêts programme	0	36	28	40	20	15	27	52	56	60
Amortissement (hors FMI)	-50	-50	-55	-71	-72	-56	-61	-64	-72	-81
Financement intérieur	408	250	395	159	180	195	211	197	209	221
Financement bancaire	108	250	142	159	180	195	211	197	209	221
Banque centrale	88	0	29	10	25	14	-17	-15	-11	-16
dont: Financement net du FMI	-11	20	3	9	25	13	-17	-15	-12	-13
Décaissements	4	28	22	28	43	29	0	0	0	0
Remboursement	-14	-9	-19	-19	-18	-16	-17	-15	-12	-13
Banques commerciales	21	250	113	149	155	181	228	212	220	237
Financement non bancaire	300	0	252	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	6		8							
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5b. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2017-24
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Act.	1st Rev.	Prel.	1st Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	22.1	22.8	22.2	22.8	24.4	23.1	23.4	23.7	23.9	24.1
Total recettes	19.4	18.7	19.5	19.9	21.3	20.4	20.8	21.2	21.5	21.8
Recettes fiscales	17.3	16.7	17.3	17.8	17.8	18.3	18.7	19.0	19.3	19.6
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0
Recettes non fiscales	2.1	2.0	2.2	2.2	3.5	2.1	2.1	2.2	2.2	2.1
dont: redevances or	0.7	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dons	2.7	4.1	2.7	2.8	3.0	2.7	2.5	2.5	2.4	2.4
Projet	1.7	2.2	1.6	1.9	1.9	1.8	1.7	1.6	1.6	1.5
Programme	1.0	1.9	1.2	0.9	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets 1/	29.9	27.5	27.1	25.8	27.4	26.1	26.4	26.7	26.9	27.2
Dépenses courantes	18.4	17.3	17.6	18.8	18.9	18.0	17.4	17.3	16.9	16.9
Traitements et salaires	8.6	8.9	9.0	9.8	9.9	9.6	9.2	8.8	8.4	8.4
Biens et services	2.4	1.9	2.5	1.8	2.3	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Charges d'intérêt	1.0	1.3	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Intérieurs	0.7	0.8	0.9	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3
Extérieurs	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Transferts courants	6.4	5.3	4.9	5.8	5.5	4.9	4.6	4.9	4.9	4.9
Dépenses d'investissement	11.6	10.2	9.6	7.0	8.5	8.1	9.0	9.4	10.0	10.2
Financées sur ressources intérieures	8.2	6.3	6.7	3.6	5.0	5.0	6.1	6.4	7.1	7.2
Financées sur ressources extérieures	3.4	3.9	2.9	3.4	3.5	3.2	2.9	3.0	3.0	3.0
Prêts nets	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-7.8	-4.7	-4.9	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	1.0	0.0	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-6.8	-4.7	-6.1	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	6.7	4.7	6.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur	1.0	1.5	1.0	1.2	0.9	0.9	0.9	1.2	1.2	1.3
Tirages	1.7	2.2	1.7	2.0	1.8	1.5	1.5	1.8	1.9	1.9
Prêts projets	1.7	1.7	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
Prêts programme	0.0	0.5	0.4	0.5	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.5
Amortissement (hors FMI)	-0.7	-0.6	-0.7	-0.8	-0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Financement intérieur	5.7	3.2	5.0	1.9	2.1	2.1	2.1	1.8	1.8	1.8
Financement bancaire	1.5	3.2	1.8	1.9	2.1	2.1	2.1	1.8	1.8	1.8
Banque centrale	1.2	0.0	0.4	0.1	0.3	0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
dont: Financement net du FMI	-0.1	0.3	0.0	0.1	0.3	0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Décaissements	0.1	0.4	0.3	0.3	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.3	3.2	1.4	1.8	1.8	2.0	2.3	2.0	1.9	1.9
Financement non bancaire	4.2	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1		0.1							
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards FCFA)	7,177	7,873	7,849	8,512	8,484	9,170	9,916	10,723	11,593	12,535
Ratio masse salariale / recettes fiscales (p)	49.9	53.3	52.1	55.3	55.3	52.3	49.3	46.4	43.3	42.7

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

Tableau 5c. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2019
(en milliards de francs CFA)

	Mars			Juin			Septembre			Décembre		
	Out.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	408	20	10	1,001	48	25	1,487	72	24	2,069	100	18
Total recettes	396	22	19	934	52	27	1,353	75	22	1,811	100	18
Recettes fiscales	336	22	12	737	49	13	1,111	74	12	1,511	100	12
Recettes non fiscales	60	20	83	197	66	139	242	81	114	300	100	70
Dons	11	4	-69	67	26	-4	134	52	44	258	100	20
Projet	7	5	-68	53	33	8	87	53	36	164	100	34
Programme	4	4	-71	13	14	-34	47	50	60	93	100	1
Dépenses et prêts nets 1/	399	17	-15	1,008	43	13	1,593	68	13	2,326	100	9
Dépenses courantes	306	19	-16	745	46	13	1,146	71	13	1,607	100	16
Traitements et salaires	187	22	16	390	47	19	608	73	19	836	100	19
Biens et services	22	11	-53	82	42	-4	125	64	6	194	100	-1
Charges d'intérêt	12	11	-45	48	43	-6	64	57	-1	113	100	16
Intérieurs	8	8	-57	37	40	-2	52	55	4	94	100	27
Extérieurs	4	23	19	11	57	-18	13	69	-19	19	100	-19
Transferts courants	85	18	-36	225	49	15	349	75	10	465	100	21
Dépenses d'investissement	93	13	-16	264	37	9	448	62	10	719	100	-5
Financées sur ressources intérieures	64	15	13	154	36	12	277	65	4	424	100	-20
Financées sur ressources extérieures	29	10	-46	110	37	6	171	58	23	295	100	31
Prêts nets	-1			-1						0		
Solde global 1/	9			-8			-106			-258		
Ajustement base caisse	-92			0			0			0		
Solde global (base caisse)	-83			-8			-106			-258		
Financement	90			8			106			258		
Financement extérieur	19			33			51			78		
Tirages	30			64			91			150		
Prêts projets	22			56			83			131		
Prêts programme	8			8			8			20		
Amortissement (hors FMI)	-10			-31			-41			-72		
Financement intérieur	70			-26			55			180		
Financement bancaire	47			92			137			180		
Banque centrale	24			30			36			25		
Banques commerciales	23			62			100			155		
Financement non bancaire	24			-117			-81			0		
Erreurs et omissions	-7			0			0			0		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5d. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2020
(en milliards de francs CFA)

	Mars			Juin			Septembre			Décembre		
	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	455	21	12	1,016	48	1	1,542	73	4	2,116	100	2
Total recettes	414	22	5	921	49	-1	1,385	74	2	1,872	100	3
Recettes fiscales	382	23	14	828	49	12	1,243	74	12	1,679	100	11
Recettes non fiscales	33	17	-46	93	48	-53	142	73	-41	193	100	-36
Dons	40	17	255	95	39	42	157	64	17	244	100	-5
Projet	32	19	329	79	47	47	113	68	30	167	100	2
Programme	8	11	115	16	21	21	44	57	-7	77	100	-18
Dépenses et prêts nets 1/	452	19	13	1,114	47	11	1,717	72	8	2,395	100	3
Dépenses courantes	346	21	13	794	48	7	1,205	73	5	1,649	100	3
Traitements et salaires	205	23	10	418	48	7	647	74	6	878	100	5
Biens et services	35	18	59	94	49	16	137	71	10	193	100	-1
Charges d'intérêt	12	10	2	52	42	9	71	56	10	126	100	12
Intérieurs	9	9	19	42	40	13	58	56	13	105	100	12
Extérieurs	3	15	-29	10	48	-5	13	60	-2	21	100	12
Transferts courants	93	21	10	230	51	2	350	77	0	452	100	-3
Dépenses d'investissement	106	14	13	320	43	21	512	69	14	746	100	4
Financées sur ressources intérieures	46	10	-29	180	40	17	311	69	13	454	100	7
Financées sur ressources extérieures	60	21	106	140	48	27	201	69	17	292	100	-1
Prêts nets	0			0						0		
Solde global 1/	3			-99			-175			-279		
Ajustement base caisse	0			0			0			0		
Solde global (base caisse)	3			-99			-175			-279		
Financement	-3			99			175			279		
Financement extérieur	20			36			55			84		
Tirages	28			61			87			140		
Prêts projets	28			61			87			125		
Prêts programme	0			0			0			15		
Amortissement (hors FMI)	-8			-24			-32			-56		
Financement intérieur	-23			62			120			195		
Financement bancaire	49			98			146			195		
Banque centrale	3			7			10			14		
Banques commerciales	45			91			136			181		
Financement non bancaire	-72			-35			-26			0		
Erreurs et omissions	0			0			0			0		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 6. Burkina Faso : besoins de financement extérieur, 2017–21
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019	2020	2021
	Out.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoin de financement	-229	-76	-394	-343	-325
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-620	-564	-615	-566	-557
Remboursement au FMI	-14	-19	-18	-16	-17
Flux de capitaux privés	456	562	311	295	310
Amortization of public loans (excl. IMF)	-50	-55	-72	-56	-61
Financement	230	57	351	314	325
Prêts-projets:	124	103	131	125	125
dont: Banque mondiale	40	20			
BAD	14	20			
Banque islamique de développement	19	24			
BOAD	13	14			
Prêts programmes (sauf FMI):	0	28	20	15	27
dont: Banque mondiale	0	28	16		
BAD	0	0	4		
Transferts officiels, net	100	110	97	80	86
dont: soutien budgétaire					
UE	52	58	68		
Banque mondiale	0	14	13		
Danemark	11	9	3		
Suisse	4	4	4		
France	7	7	4		
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	-115	-307	-61	-73	-80
Dons projet	120	122	164	167	167
Eurobond	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	-4	5	0	0	0
Résiduel	-4	-14	-43	-29	0
Financement ECF du FMI (passé et futur)	4	14	43	29	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burkina Faso : calendrier des décaissements en vertu de l'accord triennal au titre de la FEC, 2018–20

Montant	Date de disponibilité	Conditions for disbursement 1/
18,06 millions DTS	14 mars 2018	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
18,06 millions DTS	15 décembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la première revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la troisième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2020, et achèvement de la cinquième revue de l'accord

Sources : Autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

1/ En plus des conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 8. Burkina Faso : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–32 1/

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
	Act.	Prel.		Projections														
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)																		
Principal	17.8	24.1	22.7	19.0	21.2	18.3	14.2	16.3	15.0	10.9	9.9	3.6	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif	17.8	24.1	22.9	19.5	21.6	18.7	14.6	16.7	15.4	11.3	10.3	4.0	2.2	0.4	0.4	0.4	0.4	
En millions de DTS	14.3	19.0	18.3	15.5	17.2	14.9	11.7	13.4	12.4	9.0	8.3	3.2	1.8	0.3	0.3	0.3	0.3	
En milliards de FCFA	1.0	1.2	1.0	0.8	0.8	0.7	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des recettes de l'État	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.5	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	18.1	18.3	16.8	16.8	17.0	14.4	10.5	10.4	7.9	5.0	4.3	1.6	0.8	0.1	0.1	0.1	0.1	
En pourcentage du service de la dette 2/	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du PIB	14.8	20.1	19.0	16.2	17.9	15.5	12.2	13.9	12.8	9.4	8.6	3.3	1.8	0.3	0.3	0.3	0.3	
En pourcentage de la quote-part																		
Encours de crédit du FMI																		
En millions de DTS	141.9	135.8	166.3	183.4	162.3	144.0	129.8	113.5	89.4	64.1	39.7	21.7	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
En milliards de FCFA	114.3	106.7	133.3	146.5	129.6	115.1	103.8	90.8	71.6	51.3	31.8	17.3	4.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des recettes de l'État	8.2	7.0	7.4	7.8	6.3	5.1	4.2	3.3	2.4	1.6	0.9	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.3	4.4	5.2	5.3	4.4	3.7	3.1	2.5	1.9	1.3	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du service de la dette 2/	144.0	103.0	122.3	158.6	127.9	110.8	93.2	70.9	45.8	28.7	16.5	8.6	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage du PIB	1.6	1.4	1.6	1.6	1.3	1.1	0.9	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage de la quote-part	117.8	112.8	138.2	152.4	134.8	119.6	107.8	94.3	74.3	53.2	33.0	18.0	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-13.3	-6.1	31.3	16.7	-21.6	-18.7	-14.6	-16.7	-15.4	-11.3	-10.3	-4.0	-2.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	
Décaissements	4.5	18.1	54.2	36.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements et rachats	17.8	24.1	22.9	19.5	21.6	18.7	14.6	16.7	15.4	11.3	10.3	4.0	2.2	0.4	0.4	0.4	0.4	
Pour mémoire:																		
PIB nominal (milliards de FCFA)	7.177	7.849	8.484	9.170	9.916	10.723	11.593	12.535	13.552	14.653	15.843	17.129	18.520	20.024	21.650	23.408	25.309	
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2.167	2.408	2.542	2.750	2.961	3.147	3.350	3.565	3.747	3.941	4.146	4.363	4.586	4.821	5.069	5.332	5.609	
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1.389	1.531	1.811	1.872	2.066	2.274	2.490	2.727	2.981	3.276	3.580	3.877	4.200	4.550	4.907	5.293	5.710	
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	79	104	109	92	101	104	111	128	156	179	193	201	219	224	239	269	302	
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	805	786	801	799	799	799	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

2/ Le total du service de la dette extérieur comprend les rachats et les remboursements au FMI.

3/ Inclut la dette des entreprises publiques.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risques	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Mesures que les autorités peuvent prendre
Risques extérieurs			
Durcissement des conditions financières mondiales	Faible/Moyenne	Moyen Durcissement des conditions de financement sur le marché régional	Limiter les besoins de financement intérieur en respectant les objectifs de déficit budgétaire.
Montée du protectionnisme	Forte	Moyen Difficultés sur le plan des exportations et de la diversification	Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité et le climat des affaires.
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne/forte	Élevé Recul de la demande d'exportations, baisse de l'aide extérieure	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour préserver l'adéquation des réserves internationales ; mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité et le climat des affaires.
Baisse des prix de l'or et du coton, hausse des cours du pétrole	Moyenne	Élevé Baisse des exportations, hausse des prix à l'importation des carburants, augmentation des besoins de subvention	Respecter les objectifs de déficit budgétaire afin de constituer des marges de manœuvre contre les chocs. Assouplir les prix des carburants à la pompe.
Risques intérieurs			
Pressions en faveur de dépenses récurrentes plus élevées, en particulier pour les salaires	Forte	Moyen/élevé Éviction de dépenses d'investissement ; pression sur les objectifs de déficit budgétaire	Contenir les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale. Redoubler d'efforts pour accroître les recettes intérieures.
Poursuite des attaques terroristes	Moyenne/forte	Moyen/élevé Effets défavorables sur l'activité économique, notamment le tourisme, et les recettes publiques ; répercussions à long terme sur l'investissement étranger ; éviction de dépenses d'équipement productives	Poursuivre les efforts de renforcement des services de sécurité ; participer aux dispositifs de sécurité régionaux ; respecter les objectifs de déficit budgétaire pour créer des marges de manœuvre en faveur des dépenses de sécurité.
Retards dans le recouvrement des recettes	Moyenne	Élevé Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque accru d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement	Poursuivre la politique fiscale et les réformes de l'administration des recettes ; optimiser les dépenses courantes et redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics.
Mauvaises conditions météorologiques ;	Moyenne	Élevé Baisse de la production agricole et des exportations, hausse des prix des produits alimentaires ; augmentation de la pauvreté	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour pouvoir réagir en cas d'urgence alimentaire. À moyen terme, aider les agriculteurs grâce à de meilleurs semences, engrais et techniques d'irrigation.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité des risques correspond à l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base. La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2019___/MINEFID/SG/DGCOOP

**Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Développement**

A

**Madame Christine Lagarde
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)**

OBJET : Lettre d'intention de politiques
économique et financière

Madame la Directrice Générale,

En 2018, la mise en œuvre du programme économique et financier 2018-20 du Burkina Faso, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), a été marquée par une situation sécuritaire difficile et la poursuite des revendications sociales. Cependant, malgré ce contexte, l'économie burkinabé a connu une bonne orientation en 2018 avec un taux de croissance du PIB réel se situant à 6,8% et une inflation restée maîtrisée ressortant à 2% en moyenne annuelle et en dessous de la norme communautaire de 3%. Pour 2019, selon les prévisions, la croissance connaîtra une décélération pour se situer à 6% et l'inflation sera toujours en dessous de la norme communautaire.

Les performances sous le programme ont été globalement satisfaisantes. Ainsi, tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs ont été atteints à l'exception du critère de réalisation relatif au plafond du financement intérieur net de l'Etat à fin 2018 et à fin mars 2019. Le dépassement de ce plafond s'explique par la nécessité de dégonflement en 2018 des dépenses engagées non ordonnancées (DENO) accumulées en 2017 et le paiement des dépenses de l'année courante. Ceci a entraîné une forte sollicitation de la trésorerie au cours de l'année 2018, d'où une intervention plus importante sur le marché des titres publics.

Pour éviter une telle situation dans l'avenir, un meilleur suivi de la programmation des investissements est désormais en place. Aussi, une meilleure planification et un étalement des engagements sur toute l'année devraient aider à éviter des accumulations très importantes de DENO. En outre, nous évaluerons avec le Conseiller Résident du FMI lors de son passage en juillet 2019, l'adéquation de nos dispositifs de suivi et d'exécution des dépenses avec les normes recommandées.

Tout en vous assurant de sa volonté à la poursuite et au renforcement de son partenariat avec le FMI, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation de plafond du financement intérieur net de l'Etat à fin décembre 2018.

La majorité des repères structurels du programme a été observée, avec des progrès très significatifs pour ceux qui n'ont pas été atteints et ceux dont l'échéance n'est pas encore échue.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme, le Gouvernement poursuivra ses efforts de consolidation des finances publiques et de mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accroissement de la mobilisation des recettes et au renforcement du suivi des dépenses. Ainsi, les mesures de réformes destinées au renforcement des recettes et de la gestion des dépenses vont se poursuivre et s'intensifier.

Le déficit global en 2019 serait de 3,0% du PIB en fléchissement de 1,9 point par rapport à son niveau de 2018. Ce niveau du déficit se maintiendrait en 2020, conformément à nos engagements dans le cadre de notre programme soutenu par la FEC ainsi qu'aux critères de convergence de l'UEMOA. Il sera financé en 2019 et en 2020 par le recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources du FMI et à des émissions de titres sur les marchés financier et monétaire. Les recettes additionnelles de licences téléphoniques 4G obtenues en 2019 seront affectées essentiellement aux investissements et en partie aux dépenses de sécurité dans la loi de finance rectificatives 2019.

En ce qui concerne la maîtrise de la masse salariale, en vue de ramener les charges de personnel en pourcentage des recettes fiscales, au niveau requis par les directives communautaires (UEMOA) à moyen terme, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes entamées en 2018 et avant. En effet, il s'engage notamment à l'élaboration du document de stratégie à moyen terme sur les rémunérations de la fonction publique (couvrant la loi organique, les grilles indiciaire et indemnitaire) dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la conférence nationale sur la rationalisation du système de rémunération des agents publics de l'Etat. En outre, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de communication sur la stratégie de la masse salariale, au plus haut niveau, pour sensibiliser les populations sur les enjeux d'une augmentation démesurée de la masse salariale. Cette communication inclue deux actions entreprises en juin 2019 : une déclaration publique du Gouvernement sur son engagement à réduire progressivement le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales à partir de 2020, et la publication du nombre et de la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère. Aussi, le Gouvernement entend organiser très rapidement une conférence-bilan de restitution des travaux sur le système de rémunération des agents publics. Dans l'attente de la mise en œuvre de l'ensemble de sa stratégie de réforme, le Gouvernement s'engage à s'en tenir aux enveloppes de masse salariale envisagées pour 2019 et 2020 lors de la première revue du programme et à s'abstenir de conclure tout nouvel accord qui pourrait induire une augmentation de la masse salariale.

S'agissant du mécanisme d'ajustement des prix des hydrocarbures à la pompe mis en œuvre en 2018, les autorités s'engagent à poursuivre les efforts pour améliorer son opérationnalisation. Le Gouvernement entend maintenir une politique visant à assurer la viabilité de la SONABHY (Société nationale burkinabé d'hydrocarbures), à sauvegarder sa mission d'approvisionnement du pays et à réduire la subvention aux hydrocarbures, afin de dégager les ressources pour soutenir l'investissement et les secteurs sociaux. A cet effet, l'opérationnalisation du mécanisme sera déléguée à une structure technique qui communiquera automatiquement les nouveaux prix réels au public au début de chaque trimestre. La définition de la politique des prix des hydrocarbures et la discrétion quant à leur ajustement demeurent les prérogatives du gouvernement.

Compte tenu de son engagement à préserver la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe, le Gouvernement demande au FMI la conclusion de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. A cet effet, le Gouvernement sollicite le décaissement d'un montant de 18,06 millions DTS, soit 14,27 milliards FCFA.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Il communiquera par ailleurs au FMI toutes informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lassané KABORE

Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement
Chevalier de l'Ordre National

Pièces jointes :

- Mémoire de Politiques Économique et Financière
- Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière

I. INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) actualise les données relatives à la mise en œuvre du programme économique et financier du Burkina Faso conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la facilité élargie de crédit pour la période 2018-2020.
2. Il décrit les tendances récentes de l'économie burkinabè et rend compte des performances dans le cadre du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit à fin décembre 2018 et à fin mars 2019. Il présente également les principales orientations pour le reste de l'année 2019.
3. Les objectifs du programme sont essentiellement orientés vers le maintien de la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire grâce à une mobilisation accrue des recettes intérieures et à une amélioration des dépenses publiques. Ce programme s'inscrit en droite ligne des engagements communautaires pris par notre pays, notamment celui de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible, tout en préservant les dépenses critiques en services sociaux et en investissements publics prioritaires.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. L'économie nationale a connu une bonne orientation en 2018 malgré une situation sécuritaire difficile et une poursuite des revendications sociales. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, à fin décembre 2018 ainsi qu'à fin mars 2019, tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs ont été respectés à l'exception du critère de performance relatif au financement intérieur net de l'État. S'agissant des repères structurels, ils sont réalisés pour la plupart.

A. Évolution économique récente à fin 2018 et à fin mars 2019

5. Sur la base de nos dernières estimations, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,8% en 2018 contre 6,3% en 2017. Cette accélération de la croissance est imprimée principalement par le secteur primaire (9,9%), les secteurs secondaire et tertiaire ayant augmenté respectivement de 3,6% et 6,7%. A fin décembre 2018, le taux d'inflation s'est établi à 2,0% en moyenne annuelle contre 0,4% une année plutôt. La bonne tenue de la campagne agricole 2018/2019 et la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de ventes de céréales à prix subventionnés) expliqueraient

la maîtrise de l'inflation. A fin mars 2019, le taux d'inflation s'est établi à 1,0 % contre 1,7% en mars 2018.

6. S'agissant des échanges extérieurs, ils étaient marqués en 2018 par une croissance des exportations plus accentuée que celle des importations, dans un contexte marqué par une évolution contrastée des principaux produits d'exportations (hausse du cours du coton fibre et de celui de l'or, baisse de la production de coton et hausse de celle de l'or) et le renchérissement de la facture pétrolière. En outre, il est estimé une légère amélioration des entrées nettes de capitaux dans le cadre de la mobilisation des financements extérieurs en soutien au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et une diminution des flux nets financiers en lien avec les remboursements des dettes contractées notamment pour les investissements miniers. Dans l'ensemble, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une atténuation du déficit des transactions courantes et par un excédent du solde global de la balance des paiements en 2018, après un excédent plus élevé en 2017. Ainsi, le solde global de la balance des paiements ressortirait à 113,4 milliards FCFA en 2018, après un excédent de 247,0 milliards FCFA en 2017, soit une détérioration de 133,6 milliards FCFA sur un an.

7. La situation monétaire à fin décembre 2018 reflète un accroissement de la masse monétaire de 10,3% par rapport à fin décembre 2017, en liaison avec l'augmentation des Créances Intérieures de 11,8% et une progression des Actifs Extérieurs Nets (AEN) des institutions de dépôts de 8,5%. La progression des créances intérieures est imputable exclusivement à une augmentation des créances sur l'économie de 12,4%, sous l'effet de la hausse du crédit bancaire au secteur privé, atténuée par le repli des Créances nettes sur l'Administration Centrale (CAC) de 10,2%. A fin décembre 2018, les crédits à l'économie représentent 33,9% du PIB contre 33,2% à fin décembre 2017. A fin mars 2019, la masse monétaire a enregistré une progression de 4,8% par rapport à fin décembre 2018, sous l'impact de la progression des AEN (+4,8%) et des créances intérieures (+3,1%). Au cours de ce trimestre, les crédits à l'économie ont progressé de 2% contre une progression de 4,3% au premier trimestre 2018 en glissement annuel. Quant aux AEN, leur progression est imputable à ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (+311,5 milliards FCFA) et a été atténuée par la baisse des AEN des Autres Institutions de Dépôts (AID) (-198,1 milliards FCFA). La hausse des AEN de la Banque Centrale est liée à un repli de ses engagements bruts envers les non-résidents (-279,7 milliards FCFA), amplifiée par la hausse de ses créances brutes sur les non-résidents (+31,8 milliards FCFA). La régression des AEN des banques commerciales (-14,9%) est en lien notamment avec le repli de leurs encours de titres publics des autres Etats de l'Union (-15,8%), la baisse de l'encours de crédits octroyés aux non-résidents (-24,5%) et la régression des dépôts effectués par les banques de la place auprès d'institutions financières non-résidentes (-16,2%). Parallèlement, il a été noté une diminution de leurs engagements extérieurs (-173,3 milliards FCFA), imprimée par la baisse des crédits reçus des institutions financières non-résidentes (-37,2%) et les dépôts des non-résidents (-20,4%).

8. En matière de finances publiques, les recettes totales et dons mobilisés à fin décembre 2018 se sont situés à 1 745, 95 milliards FCFA contre 1 583,57 milliards FCFA à la même période

en 2017, soit un accroissement de 162,38 milliards FCFA (+10,25%). Ils représenteraient 22,4% du PIB à fin décembre 2018 contre 22,06% du PIB au cours de la même période en 2017. Cette progression est due à la hausse des recettes propres de 141,59 milliards FCFA ainsi qu'à celle des dons de 20,79 milliards FCFA (+10,19%). A fin mars 2019, les recettes totales et dons mobilisés se situeraient à 416,61 milliards FCFA contre 370,94 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une progression de 12,31%.

9. Les recettes propres se sont établies à 1 530,86 milliards FCFA à fin décembre 2018, en hausse de 10,19% par rapport à fin décembre 2017. Les recettes fiscales, d'un montant de 1354,27 milliards FCFA, ont connu une progression de 9,37%, soit 116,02 milliards FCFA, par rapport à fin décembre 2017. Pour les recettes non fiscales, elles ont connu une augmentation de 25,57 milliards FCFA (+16,93%) à fin décembre 2018 par rapport à la même période en 2017. Le taux de pression fiscale s'est stabilisé à 17,25% du PIB en 2018 comme en 2017. A fin mars 2019, les recettes fiscales mobilisées se sont établies à 333,01 milliards FCFA contre 301,15 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une progression de 10,58%.

10. Les recettes minières à fin décembre 2018, ont été recouvrées à hauteur de 253,40 milliards FCFA (dont 187,77 milliards FCFA de recettes fiscales) contre 223,45 milliards FCFA (dont 164,65 milliards FCFA de recettes fiscales) au 31 décembre 2017, soit une hausse de 29,95 milliards FCFA (+13,40%). Elles représenteraient 3,23% du PIB en 2018 contre 3,11% en 2017. Cette performance s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or conjuguée à l'évolution favorable des cours de l'once d'or. A fin mars 2019, les recettes minières ont atteint 63,13 milliards FCFA contre 51,12 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une progression de 23,50%.

11. En dépit d'un contexte social et sécuritaire difficile, les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources propres sont principalement imputables aux mesures et actions suivantes :

- l'opérationnalisation par la Direction Générale des impôts (DGI) des télé-procédures fiscales permettant la déclaration et le paiement des impôts en ligne, les opérations de recouvrement intensif des restes à recouvrer (RAR) et les visites d'entreprises par les premiers responsables dans le but d'appuyer et de faciliter l'opération de recouvrement ;
- l'intensification des activités d'enquêtes et de recoupements d'informations en vue d'améliorer le contrôle fiscal par les vérifications ponctuelles ;
- le renforcement des actions de contrôle de l'exécution du service dans les offices par les Directeurs régionaux et les audits de l'Inspection technique ;
- le renforcement des compétences des vérificateurs et des agents pour une meilleure évaluation des marchandises selon la valeur OMC dans le cadre de la sortie du Programme de Vérification des Importations (PVI) par la lutte contre la fraude douanière dans toutes ses formes (contrebande, importation sans déclaration, fausses déclarations et inexécution des engagements souscrits) ;
- le renforcement du contrôle du secteur minier.

12. En ce qui concerne les dons, la mobilisation est ressortie à 215,09 milliards FCFA à fin décembre 2018 contre 194,30 milliards FCFA à fin décembre 2017, soit une hausse de 20,79 milliards FCFA (+10,70%). Cette évolution est imputable à la hausse des dons programmes de 18,34 milliards FCFA et à celle des dons projets de 2,44 milliards FCFA. A fin mars 2019, il est constaté une contraction du niveau des dons qui est de 11,36 milliards FCFA contre 36,97 milliards FCFA à la même période en 2018.

13. Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteurs de 2 127,61 milliards FCFA à fin décembre 2018 contre 2 146,47 milliards FCFA à la même période en 2017, représentant une contraction de 18,86 milliards FCFA (-0,88%). Ces niveaux d'exécution des dépenses représenteraient respectivement 27,11% du PIB à fin décembre 2018 contre 29,91% à la même période de 2017. Cette baisse résulte d'une diminution des dépenses en capital de 76,99 milliards FCFA et une augmentation des dépenses courantes de 64,70 milliards FCFA.

14. La baisse des dépenses en capital, qui se sont établies à 754,34 milliards (9,61% du PIB) à fin décembre 2018, s'explique notamment par les mouvements de revendications sociales ayant affecté la chaîne de traitement de la dépense et par la contraction des ressources pour les investissements.

15. Quant à l'augmentation des dépenses courantes (+4,91% par rapport à fin décembre 2017), elle est essentiellement imputable à l'accroissement des dépenses de personnel de 14,10% (+87,16 milliards FCFA) et des intérêts de la dette de 39,88% (+27,73 milliards FCFA). La progression des dépenses de personnel s'explique par la mise en œuvre des engagements (protocoles d'accords) conclus avec les partenaires sociaux, les effectifs additionnels et les avancements statutaires. L'augmentation des intérêts de la dette est imputable à ceux payés au titre de la dette intérieure, en lien avec le volume des émissions dans un contexte de renchérissement des taux d'intérêt.

16. A fin mars 2019, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 399,11 milliards FCFA contre 470,12 milliards FCFA à la même période en 2018. Cette faible exécution des dépenses sur le premier trimestre 2019, comparativement au premier trimestre 2018, est due aussi bien aux remous sociaux ainsi qu'à une volonté de rationalisation des dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 306,42 milliards FCFA contre 364,43 milliards FCFA à la même période en 2018, soit une baisse de 15,92%. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été exécutées à hauteur de 93,20 milliards contre 110,68 milliards, enregistrant ainsi un recul de 15,80%.

17. En raison de la part de plus en plus importante des dépenses courantes rapportées aux dépenses totales et aux ressources propres, notamment leur composante salariale, le Gouvernement a pris des mesures visant à les contenir. Lesdites mesures portent sur l'amélioration de la gestion des effectifs et la réforme du système de rémunération des agents publics.

18. Au titre de l'amélioration de la gestion des effectifs, le Gouvernement a procédé : (i) à la réduction de 41,8% (6 326 postes effectivement pourvus) et 44,5% (5 892 postes à pourvoir retenus) du nombre de nouveaux agents à recruter en 2018 et 2019 par rapport aux projections initiales de 10 868 et 10 615, respectivement, et (ii) à l'adoption d'un décret portant guide de description des postes de travail dans l'administration publique pour assurer une meilleure adéquation entre les effectifs et les besoins (les postes de travail sont décrits pour quatorze (14) ministères, le processus est en cours pour les ministères restants). En outre, pour assainir la gestion des emplois et effectuer des recrutements réalistes conformément aux textes, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'un projet de décret portant répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) qui est en cours de finalisation. S'en suivra la finalisation et l'adoption des divers statuts particuliers pris en application du statut général (il s'agit de décrets organisant les emplois : attributions, modes et conditions d'accès, classifications catégorielles, dispositions transitoires). Dans la même optique de maîtrise des effectifs, un recensement administratif des agents publics a été effectué et les résultats obtenus sont en cours de finalisation.

19. Concernant la réforme du système de rémunération des agents publics, un comité de suivi et un secrétariat technique, chargés de la mise en œuvre des recommandations de la conférence nationale des forces vives de la Nation sur le système de rémunération des agents publics tenue en juin 2018, ont été créés et sont fonctionnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de cette Conférence, plusieurs actions ont été engagées :

- l'élaboration d'un avant-projet de loi organique fixant les principes et valeurs fondamentaux de la fonction publique applicable à l'ensemble des agents publics de l'Etat. Il reste à l'adopter en conseil des ministres, puis à le transmettre au Parlement. Toutefois, il se pose actuellement un débat de son fondement constitutionnel au niveau des autorités politiques qui s'emploient à y donner une réponse ;
- l'élaboration des instruments harmonisés de rémunération (grilles indiciaire et indemnitaire) en application du projet de loi organique. L'objectif de ces instruments de rémunération est d'asseoir durablement un mécanisme unique de rémunération des agents publics fondé sur le double principe de l'équité entre agents publics et de la soutenabilité budgétaire ;
- un projet de décret sur la rémunération des hautes personnalités de l'Etat est en cours de finalisation. L'objectif visé est de disposer de bases objectives et transparentes de fixation de leurs rémunérations en vue d'une rationalisation ;
- la relecture du décret portant organisation-type des départements ministériels est en cours. L'objectif de cette relecture est d'assurer une mise en cohérence entre les structures administratives centrales et déconcentrées et le budget-programme, toute chose qui permettra de réduire le nombre de structures, de responsables administratifs et partant des charges y afférentes.

20. Les instruments élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des forces vives de la Nation sur la rationalisation du système de rémunération des

agents publics de l'Etat, doivent être soumis à une « conférence bilan » qui permettra d'apporter les amendements nécessaires à ces instruments, mais surtout de donner des orientations dans le sens de l'accélération du processus de leur finalisation.

21. S'agissant du déficit global base engagement, il s'est établi à 381,65 milliards FCFA en 2018 contre un déficit de 562,90 milliards FCFA une année plus tôt. En pourcentage du PIB, il s'est situé à 4,86% en 2018 contre 7,84 % en 2017.

22. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, le Gouvernement a adopté une nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement. Il s'agit du décret N°2018-0092/PRES/PM/MINEFID, du 15 février 2018. Des nouveaux critères ont été introduits dans le processus de sélection des projets et programmes. Il consiste à ne retenir que les nouveaux projets ayant fait l'objet d'évaluation ex-ante et qui présentent une part consacrée aux investissements au moins égale à 85% pour les projets de catégorie 1 (projet exécuté par l'administration) et 75% pour les projets de catégorie 2 (projet réalisé par une agence d'exécution). En outre, en février 2019, le Gouvernement a adopté un décret n°2019-0141/PRES/PM/MINIFID portant guide national de maturation et d'évaluation ex-ante des projets et programmes de développement. Ce guide met à la disposition des acteurs, une approche harmonisée du processus d'élaboration et de maturation des projets et programmes d'investissement public. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle réglementation, des projets de textes de création et gestion des projets et programmes de développement ont été élaborés pour orienter les ministères et les institutions en la matière. Le module suivi-évaluation des projets et programmes de développement a été intégré dans la plateforme du circuit intégré des financements extérieurs (CIFE). Dans ce sens, des formations ont été faites à l'endroit des acteurs impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets, en vue du renforcement de leurs capacités à pouvoir utiliser l'outil CIFE.

23. Dans le cadre du renforcement du dispositif législatif, réglementaire et institutionnel lié aux partenariats public-privés (PPP), le Gouvernement s'est engagé à relire la loi 020-13/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique des PPP au Burkina Faso et ses textes d'application pour marquer, entre autres, la différence entre un PPP et un crédit fournisseur classique. Dans ce sens, un rapport diagnostic sur le cadre juridique actuel a été élaboré sur la base des recommandations issues des assistances techniques d'une part, et des orientations de la stratégie d'accompagnement des PPP ainsi que du projet de directive dans l'UEMOA d'autre part. Ce diagnostic a permis de dégager les grands principes et axes qui permettront la révision de la stratégie de développement des PPP adoptée depuis 2011. Le processus de relecture de la stratégie a commencé et son adoption permettra d'entamer la relecture de la loi dont l'adoption est envisagée en 2020. Toutefois, dans l'attente de l'adoption de la nouvelle loi PPP, des mesures ont été prises par le Gouvernement en 2018 dans l'optique d'une part de privilégier les PPP concessifs, et d'autre part, d'interdire les PPP assimilables à des préfinancements et les garanties apportées par l'Etat.

24. Dans le domaine de l'énergie, les efforts se sont poursuivis par l'augmentation de la production d'électricité et l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix

énergétique. Ainsi, la puissance électrique installée, estimée à 324,6 MW en 2017 a atteint 351,7 MW en 2018 en raison de l'accroissement de l'importation d'électricité en moyenne de 60 MW à travers l'interconnexion Bolgatanga (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso). A cela s'ajoute, la production de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mégawatts crête (MWc) de Zagtoulou qui a permis de renforcer les énergies renouvelables dont la part dans la production totale a atteint 13,99% en 2018 contre 12,53% en 2017. Au niveau de l'électrification rurale, plusieurs réalisations en 2018 ont été effectives dont (i) l'achèvement des travaux d'électrification de 20 localités rurales par le Fonds de développement de l'électrification (FDE) et (ii) l'électrification de 20 localités dans le cadre du projet d'électrification de 100 localités par système solaire photovoltaïque hybride ou isolé. Pour ce qui est de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, on relève un accroissement notable de la part des énergies renouvelables dans la production totale de 6,4% en 2015 à 13,99% en 2018.

25. À l'instar des autres pays de la sous-région, notamment le Mali et le Niger, le Burkina Faso connaît un contexte sécuritaire de plus en plus difficile. Longtemps préservé, le pays est entré dans un cycle d'attaques terroristes de plus en plus fréquentes avec pour conséquences, des victimes civiles et militaires, la fermeture de certaines écoles situées dans des régions exposées, la destruction de biens publics (écoles, commissariats de police, et de brigades gendarmeries) et des populations déplacées internes fuyant les zones de conflits. Face à ce défi sécuritaire, le Gouvernement a engagé une réorganisation des forces de défense et de sécurité se traduisant par le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants, l'intensification du renseignement et la construction et/ou l'achèvement des constructions de Commissariats de police de district et Brigades territoriales de gendarmerie. Quelques investissements structurants du secteur ont également connu des avancées. Ainsi, on note la mise en place du système de Passeport à puce électronique (e-passeport), la poursuite du Projet de sécurisation des visas du Burkina Faso (PSV-BF) et du projet Identification, rapprochement, analyse de police (IRAPOL).

26. En décembre 2018, l'état d'urgence a été décrété dans plusieurs provinces au nord et à l'est du pays avec une intensification de l'offensive des forces armées nationales sur le terrain. Depuis février 2019, le Président du Faso, Roch Marc Christian KABORE, assure la présidence tournante du G5 Sahel. Dans le cadre de la mutualisation des forces et la lutte contre le terrorisme, le Burkina Faso a abrité du 18 février au 1^{er} mars 2019, l'opération Flintlock 2019, un exercice militaire multinational soutenu par les Etats-Unis auquel ont participé plus de 2 000 militaires venant de plus de 30 pays partenaires africains et occidentaux.

27. En 2018, dans le secteur de la santé, l'action publique a permis l'accroissement des infrastructures sanitaires et le renforcement de leur niveau d'équipement. Les principales réalisations sont notamment : l'équipement de CHU (Sourou-Sanon et Yalgado-Ouédraogo) et de CHR (Kaya, Gaoua, Dori, Koudougou et Fada N'Gourma) en système de production autonome d'oxygène (SPA0) ; (ii) la transformation de 23 CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres médicaux (CM) ; (iii) la construction et l'équipement d'un (01) centre d'hémodialyse à

Bobo-Dioulasso ; (iv) la transformation du CHR de Ouahigouya en CHU ; (v) la construction du CHR de Dédougou ; (vi) la construction et l'équipement de 93 CSPS.

28. Dans le domaine de l'éducation, l'une des principales avancées se rapporte à l'accroissement des infrastructures éducatives et administratives dans tous les ordres d'enseignement. En ce qui concerne l'enseignement primaire, les efforts de l'Etat et des autres acteurs ont permis d'accroître le nombre d'établissements du primaire à 15 756 dont 3 985 pour le privé en 2017/2018 contre 14 655 dont 3 363 pour le privé en 2015/2016, soit un accroissement de 7,5% favorisant ainsi un accroissement des effectifs du primaire de 11,6%. Au titre de l'enseignement post-primaire et secondaire, au 31 décembre 2018, on note la réalisation de nouvelles salles de classe au profit des lycées et collèges qui ont permis de faire passer le nombre d'établissements du post-primaire et du secondaire à 3 810 en 2017-2018 contre 3 282 en 2016-2017, soit un accroissement de 15% avec une augmentation des effectifs de 10,21% sur la même période.

29. Les actions engagées dans le domaine de l'emploi ont porté pour l'essentiel sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel du travail décent à travers la relecture de la loi 028/2008 /AN portant Code du travail et la promotion de la réinsertion socioéconomique des travailleurs déflatés et retraités. Par ailleurs, 84 microprojets ont été financés sur une prévision de 100, faisant passer le nombre à 318 microprojets à fin décembre 2018. La mise en œuvre du Programme emploi jeunes pour l'éducation nationale (PEJEN) a permis de recruter 1 659 jeunes sur 2 100 jeunes diplômés des universités prévus en 2018.

30. Dans le cadre du dialogue social, en termes d'investissements, le Gouvernement a procédé à la réfection de la Bourse du travail de Ouagadougou et d'autres actions comme l'accompagnement des partenaires sociaux dans le processus de conclusion des conventions collectives (la BRAKINA-SODIBO, les mines, les banques et établissements financiers et les sociétés de gardiennage), le traitement de 6 930 conflits individuels de travail sur 7 084 enregistrés dans les Directions régionales du travail et de la protection sociale.

B. Mise en œuvre du programme à fin décembre 2018 et à fin mars 2019

31. La quasi-totalité des critères quantitatifs du programme a été atteint à fin décembre 2018 et fin mars 2019. En effet, sur les 5 critères de réalisation quantitatifs, un seul n'a pas été respecté. Il s'agit du critère sur le financement intérieur net de l'Etat qui est ressorti à 394,59 milliards FCFA à fin décembre 2018 avec la prise en compte des titres SONABHY et à 71,23 milliards FCFA à fin mars 2019 pour un plafond respectif fixé à 258 milliards FCFA et à zéro. Concernant la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat, elle s'est élevée à 56,42 milliards FCFA à fin décembre 2018 contre un plafond de 200,00 milliards FCFA. A fin mars 2019, pour un plafond de 370 milliards FCFA, la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat (en valeur actuelle) s'est établie à 6,07 milliards FCFA. En outre, l'Etat n'a pas accumulé

d'arriérés extérieurs ni garanti des prêts intérieurs aux fournisseurs et contractants. Enfin, l'Etat n'a pas garanti de préfinancement bancaire pour l'investissement public.

32. Le passage du Budget classique au budget-programme en 2017 a nécessité un temps d'apprentissage pour l'appropriation de cette nouvelle approche de programmation par les ministères sectoriels malgré les efforts d'accompagnement fournis par Direction générale du budget. En conséquence, le premier semestre 2017 a connu un très faible niveau d'engagement des dépenses prévues au budget alors que le Gouvernement venait de lancer le programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF). Le PUS-BF comporte de grands projets d'investissement pour les régions du nord du pays fortement touchées par le terrorisme, avec une enveloppe globale d'environ 455 milliards FCFA sur la période 2017-2020. Ce programme a été élargi aux nouvelles régions fragiles (Boucle du Mouhoun, Est, Centre-Est, et Centre-Nord). C'est donc en septembre qu'il y a eu une accélération des engagements pour rattraper le retard accumulé dans l'année et pour éviter d'être forclos par l'arrêt des engagements qui intervient à fin octobre. Cette situation a conduit à une accumulation importante de Dépenses Engagées Non Ordonnancées (DENO) au 31 décembre 2017 d'un montant d'environ 110 milliards FCFA à fin décembre 2017.

33. Il convient de préciser également qu'en 2017, le gouvernement au regard des multiples remous sociaux en général et au MINEFID en particulier avait sollicité et obtenu de l'Assemblée Nationale un allègement des procédures afin de permettre l'exécution des grands projets du PNDES. Cela a permis une accélération de la passation des marchés dont les premières tranches ont été liquidées en fin décembre du fait de la pluri annualité, d'où une accumulation importante de DENO d'un montant d'environ 110 milliards FCFA à fin décembre 2017.

34. Pour éviter une telle situation dans l'avenir, un meilleur suivi de la programmation des investissements est désormais en place. Maintenant que l'outil budget programme est de mieux en mieux maîtrisé par les acteurs budgétaires, une meilleure planification et un étalement des engagements sur toute l'année devrait aider à éviter des accumulations très importantes de DENO. En outre, nous évaluerons avec le Conseiller Résident du FMI lors de son passage en octobre 2019, l'adéquation de nos dispositifs de suivi des dépenses.

35. En ce qui concerne les objectifs indicatifs, ils ont tous été atteints ou dépassés : (i) aucun arriéré intérieur n'a été enregistré à fin décembre 2018 et à fin mars 2019 ; (ii) le déficit budgétaire global dont compris a atteint 381,74 milliards FCFA à fin décembre 2018 pour un plafond de 382 milliards FCFA ; (iii) les recettes propres ont été recouvrées à hauteur de 1 530,78 milliards FCFA à fin décembre 2018 et à 396,42 milliards FCFA à fin mars 2019 pour respectivement des plafonds fixés à 1 444 milliards FCFA et 376 milliards FCFA ; (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté ont été exécutées à hauteur de 204 milliards FCFA pour un plancher 176 milliards FCFA à fin décembre 2018, et à hauteur de 73 milliards FCFA à fin mars 2019 pour un plancher de 48 milliards FCFA ; (v) le stock des demandes des remboursements de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours s'est établi à 26,8 milliards FCFA contre un plafond de 55 milliards FCFA à fin décembre 2018 et est ressorti à 44 milliards FCFA à fin mars 2019 pour un plafond de 45 milliards FCFA, enfin (vi) aucun projet PPP n'a été contracté ni à fin décembre 2018 ni à fin mars 2019.

36. En 2018, sur les sept (07) repères structurels restant à mettre en œuvre, quatre (04) ont été réalisés et trois (03) sont toujours en cours de réalisation. Il s'agit notamment des repères relatifs à : (i) l'élaboration et l'adoption d'un dispositif de fonctionnement du compte unique du trésor (CUT), (ii) le recrutement d'un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY et (iii) la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et mise en place d'une base de données consultable. (Déclaration en ligne, consultation en ligne).

37. Concernant le compte unique du trésor (CUT), une mission d'assistance technique du FMI a séjourné à Ouagadougou du 15 au 26 avril 2019 suite à une autre mission courant janvier 2019 et a porté sur la revue des actions. Cette mission a permis d'assurer un contrôle qualité sur les projets de documents techniques et réglementaires du CUT et d'arrêter une feuille de route pour sa mise en œuvre. Un atelier de formation et de sensibilisation à l'endroit des acteurs au niveau national y compris la BCEAO a été tenu. Un point focal a été désigné et une note portant création du comité de pilotage du CUT est en cours de signature. Le support technique permettant la mise en place du CUT (connexion à STAR et SICA à travers SWIFT) est en cours d'acquisition avec l'appui de la Banque Mondiale.

38. S'agissant du recrutement de l'auditeur de la SONABHY, le cabinet qui avait été présélectionné s'est retiré après plusieurs mois de négociations qui avaient abouti à un accord sur l'offre technique et financière. A présent, une invitation a été transmise au cabinet classé 2^{ème} et jugé qualifié lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêts. Ce dernier a soumis sa proposition technique et financière le mercredi 24 avril 2019. Le comité en charge d'analyser la proposition l'a approuvée et le dossier a été transmis au bailleur pour avis de non objection.

39. Quant à la mesure relative à la dématérialisation des déclarations des biens, de nombreuses actions ont été réalisées. En effet, les consultants ont été recrutés pour le développement de la plateforme, la revue qualité, la livraison des équipements et la mise en place du site web. Les cahiers de charge pour la plateforme ont également été élaborés. Le site web a été réalisé et est actuellement hébergé par l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) en attendant la livraison des serveurs de l'ASCE-LC. L'ASCE-LC avait prévu (i) le développement de la plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine à fin mars 2019 et (ii) la mise en place de la plateforme de serveurs plus la refonte du réseau local et la normalisation de la salle informatique plus sa sécurisation à fin mai 2019. Cependant, compte tenu des retards accusés par le prestataire recruté, ces délais ne peuvent plus être respectés.

40. Pour l'année 2019, quatorze (14) repères ont été arrêtés pour être mises en œuvre. L'ensemble des quatre (04) mesures dont la mise en œuvre était prévue courant premier trimestre 2019 ont été réalisées. Deux (02) mesures ont pour échéance de réalisation fin avril 2019. Parmi ces deux, une a été réalisée et l'autre est en cours de réalisation. Celle en cours d'exécution est relative à la publication du nombre et la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère. A ce niveau, les données ont été collectées et le traitement est en cours.

41. Une (01) mesure est à réaliser au plus tard fin juin 2019. Il est lié à l'établissement d'un compte spécial alimenté par une partie des recettes de TVA et dédié aux remboursements des crédits TVA et la production trimestrielle d'un rapport sur la gestion opérationnelle de ce compte. Cette mesure est à un stade avancé de mise en œuvre.

42. Quant aux six (06) mesures à réaliser courant deuxième semestre 2019, elles connaissent dans l'ensemble un niveau de mise en œuvre satisfaisant et devront être réalisées d'ici l'échéance.

III. MISE EN ŒUVRE DU PNDES

43. La mise en œuvre du PNDES s'est faite au cours de l'année 2018 dans un contexte sécuritaire très difficile et un front social agité par des revendications salariales particulièrement nombreuses. En effet, l'on a enregistré une persistance des revendications salariales et une recrudescence des attaques terroristes dans de nombreuses localités du pays. La fin de l'année a même été caractérisée par de brefs épisodes de tensions communautaires. Malgré ce contexte difficile, la mise en œuvre du PNDES est fortement appréciable. Les points saillants du bilan de la mise en œuvre en 2018 des politiques opérationnalisant le PNDES se présentent comme suit par axe stratégique.

44. En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont concerné notamment le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité.

45. Dans les domaines des droits humains et de la justice, les acquis majeurs se situent au niveau du renforcement de l'accessibilité financière de la justice avec la prise en charge par le Fonds d'assistance judiciaire des frais de justice de 297 personnes dont 111 femmes en 2018. Ils concernent aussi la célérité dans le traitement des litiges, l'humanisation du milieu carcéral, le renforcement du système judiciaire en personnel judiciaire, en auxiliaire de justice ainsi qu'en spécialistes des droits humains.

46. En matière de promotion de la bonne gouvernance économique, les acquis majeurs engrangés dans le domaine de la planification et la gestion de l'économie, se rapportent: (i) à l'adoption et l'application de la loi sur le pilotage de l'économie et la gestion du développement; (ii) l'opérationnalisation des nouveaux instruments de financement de l'économie que sont la Banque pour le Financement de l'agriculture dénommée Banque Agricole du Faso (BADF) et la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) et (iii) le renforcement de la redevabilité des acteurs de la dépense publique avec l'accentuation des audits des structures publiques ainsi que la réalisation par l'ASCE-LC d'enquêtes sur les soupçons de malversations.

47. Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans a permis de lever la barrière économique de l'accès aux soins de qualité en offrant au total

17 861 499 actes de soins gratuits pour un coût global de 31 701 313 632 FCFA. En plus de la gratuité des soins, les efforts fournis ont favorisé l'accroissement du personnel médical et paramédical, la dotation des Centres Médicaux avec Antennes chirurgicales (CMA) en personnel spécialisé de santé et la poursuite de la construction des centres de santé et/ou de leur équipement, le maintien de la prévalence du VIH en population générale au-dessous de 1%, la baisse des taux de rupture en produits contraceptifs, l'accroissement du couple-année protection (32% contre 27% en 2017) et la création de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP).

48. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement ont été poursuivis avec l'accroissement des infrastructures éducatives et administratives dans tous les ordres d'enseignement ; au recrutement d'enseignants et/ou de formateurs et l'amélioration de l'accès des élèves et des apprenants aux bourses et à la cantine scolaire qui participe du maintien de beaucoup d'entre eux dans le système éducatif. Ces réalisations ont permis l'accroissement (i) du taux d'achèvement du post-primaire et secondaire qui a été porté à 40,3% contre 32,95% en 2017 et (ii) de la proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle qui se situe à 45,8% pour une cible de 20%.

49. Concernant l'eau potable, des acquis relativement importants ont été réalisés en matière d'accès des populations urbaines et rurales à des sources d'eau potable, de réalisation de systèmes d'Adductions d'Eau Potable Simplifiés (AEPS), de points d'eau autonomes, de nouveaux forages équipés dont 2 491 en milieu rural, de Pompes à Motricité Humaine (PMH) et de réhabilitations d'infrastructures d'eau et d'assainissement. Les réalisations ont permis de faire passer le taux national d'accès à l'eau potable de 73,4% en 2017 à 74% en 2018 et d'accroître les capacités de stockage et de production d'eau de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à respectivement 450 m³ et 7658 m³/j.

50. Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 3), les acquis majeurs portent notamment sur l'amélioration du taux de couverture céréalière et l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel à 115%. S'agissant des infrastructures routières, des résultats notables ont été atteints. Ils se rapportent à l'achèvement de 171 km de routes bitumées et à la réalisation de 660 km de pistes rurales portant ainsi la proportion des pistes rurales aménagées à 36,5% pour une cible de 32,6% en 2018. Par ailleurs, d'importants ouvrages de franchissement ont été achevés et mis en service à savoir, le pont sur le Mouhoun et celui de la Sirba. En matière de développement industriel, la réforme majeure concerne l'adoption de la loi n° 038-2018, portant Code des investissements et la mise en œuvre de la loi d'orientation de promotion des Petites et moyennes Entreprises (PME) à travers la signature de la charte des PME.

51. S'agissant de l'amélioration de l'accès à Internet, les acquis majeurs concernent l'accroissement du débit de la bande passante de l'Internet qui est passé de 16 Gbps en 2017 à 39,3 Gbps en 2018 et de l'utilisation d'Internet avec une proportion de personnes ayant utilisé Internet au cours des 12 derniers mois de 31,26% en 2018 contre 24% en 2017. Ces résultats ont

été possibles grâce à la poursuite des travaux d'interconnexion des provinces en fibre optique (BackBone national), avec le déploiement de 295 km de fibres optiques.

52. Les acquis portent aussi sur l'accroissement de la puissance électrique installée et l'alimentation en énergie solaire photovoltaïque de plusieurs villages et infrastructures socio-économiques.

IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRE POUR LE RESTE DE 2019 ET POUR 2020

53. Le gouvernement entend maintenir ses efforts de soutien à la croissance tout en adoptant les mesures nécessaires à la stabilité du cadre macroéconomique.

A. Cadre macroéconomique

54. L'activité économique en 2019 enregistrerait un ralentissement de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel est projeté en décélération en se situant autour de 6% en 2019 contre 6,8% en 2018 en raison principalement d'une normalisation de la production agricole. S'agissant de l'inflation, elle devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% au maximum en 2019 en lien avec la poursuite des actions de maîtrise des prix des produits de grande consommation et des bonnes perspectives de la campagne agricole 2019/2020.

55. Les échanges extérieurs seraient marqués en 2019 par une croissance des importations et des exportations, en liaison avec la bonne orientation des activités économiques domestiques. L'impact défavorable de l'alourdissement de la facture d'importation du pétrole et des exportations de coton fibre, seraient des facteurs de détérioration de la balance commerciale, en dépit d'une hausse attendue du cours mondial de l'or, conjuguée à la progression attendue de la production minière. Il est toutefois prévu une amélioration des entrées nettes de capitaux et des flux nets financiers avec le reste du monde.

56. Pour l'année 2019, le déficit du compte courant devrait se dégrader pour s'établir à 6,3% du PIB, en lien principalement avec une progression plus importante des importations.

B. Politique budgétaire

57. Le Gouvernement poursuivra ses efforts de consolidation des finances publiques et de mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accroissement de la mobilisation des recettes et au renforcement du suivi des dépenses. Ainsi, les mesures de réformes destinées au renforcement des recettes et de la gestion des dépenses vont se poursuivre et s'intensifier.

58. La mobilisation de recettes restera soutenue par les mesures présentées dans le mémorandum de politiques économiques et financières du 12 décembre 2018. Il s'agit notamment :

- de l'élargissement du champ de la taxe sur les plus-values de cessions des titres miniers;
- de l'institution d'une taxe sur les véhicules à grosse cylindrée ;
- du rehaussement des tarifs de la taxe sur les armes ;
- du rehaussement du tarif des prélèvements sur les billets d'avion ;
- de l'élargissement du champ de la licence des débits de boisson ;
- de la suppression du système forfaitaire de taxation des activités du secteur boissons et leur soumission au régime fiscal de droit commun avec l'institution d'un prélèvement de 5% à titre d'acompte de l'impôt sur les bénéfices ;
- du rehaussement du taux de la taxe sur les boissons non alcoolisées de 10% à 15% ;
- du rehaussement de tarif de la taxe sur les emballages et sachets plastiques biodégradables et non bio dégradables autorisés ;
- de l'amélioration du rendement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et Non Bâties (TF B/NB), de la Taxe de Résidence (TR) et de la Contribution des Micro Entreprises (CME) grâce aux données du recensement général des contribuables de Ouaga et de Bobo ;
- du rendement attendu des campagnes de recouvrement des RAR ;
- du renforcement de la vérification dans les offices par l'activation du module valeur de SYDONIA ;
- du suivi en permanence de l'évaluation des marchandises dans les offices par la Cellule de Contrôle de la Valeur ;
- de la poursuite de l'externalisation de l'évaluation des véhicules d'occasion de moins de dix ans et des engins de travaux publics confiée à CCVA avec la réduction de l'abattement à 25 % de la valeur au lieu de 50 %.

59. En sus de ces mesures, dont la plus part sont inscrites dans la LFI 2019, les mesures si après seront mises en œuvre.

Au titre de la DGI, la mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités (**e-services**) dans e-sintax dont le lancement a eu lieu le 28 mai 2019. La nouvelle version e-sintax disposera des fonctionnalités suivantes :

- la télé déclaration et télépaiement des droits d'enregistrement des marchés afin de permettre l'édition des fiches de décompte fiscal en ligne ;
- les télépaiements par mobile money en partenariat avec Orange Money ;
- DGI cash : paiements en espèces des télé déclarations dans les guichets des banques en partenariat avec UBA ;
- les demandes de remboursement des crédits de TVA en ligne ;
- la délivrance des attestations de situation fiscale et de certification de chiffres d'affaires en ligne.

Au titre de la Direction Générale des Douanes, la soumission de vingt-huit (28) autres produits au contrôle valeur selon le chronogramme suivant : huit (8) à fin juin et vingt (20) au deuxième semestre 2019, soit cinquante (50) produits à risque contrôlés dans SYDONIA et suivis par l'équipe de contrôle de la valeur.

60. A fin mars 2019, la Direction Générale des Impôts (DGI) a enregistré des Restes à Recouvrer (RAR) d'un montant de 26,32 milliards FCFA en raison d'une insuffisance de suivi due aux mouvements d'humeurs des agents du ministère en charge des finances. Dans l'objectif de rattraper ce gap, la DGI compte mener une vaste opération de recouvrement du 03 au 30 juin 2019 qui va consister essentiellement aux relances systématiques des contribuables défaillants de la Direction des Grandes Entreprises et des trois (03) Directions des Moyennes Entreprises. L'objectif de cette opération est de veiller aux déclarations et aux paiements de tous les Impôts à bonne date, et rétablir la situation d'avant crise.

61. La mise en œuvre de toutes ces mesures permettra la réalisation de la projection des recettes et dons en 2019 estimée à 1 945,4 milliards FCFA contre une réalisation de 1 745,9 milliards FCFA en 2018, soit une progression de 11,4%. La mise en œuvre des mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale et aux nouveaux impôts permettra d'améliorer le taux de pression fiscale qui est attendu à environ 18%.

62. Les prévisions d'exécution de dépenses totales et prêts nets sont maintenues à 2 204,14 milliards FCFA en 2019 contre 2 127,61 milliards FCFA en 2018. Cette hausse de 2,3% des dépenses totales est principalement imputable à celles des dépenses de personnel qui se situeraient à [9,9%] du PIB contre 9,0% en 2018. Les dépenses d'investissements sur ressources propres se situeront à [4,1%]. Les dépenses totales et prêts nets représenteraient 25,2% du PIB en diminution de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2018.

63. S'agissant des charges de fonctionnement, les actions de rationalisation se poursuivront avec :

- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'optimisation du parc automobile de l'Etat ;
- la restriction de la délocalisation des activités ;
- la mise en œuvre effective de la comptabilité matière ;
- un meilleur suivi des consommations d'électricité, de téléphone et d'eau.

64. Dans l'optique de renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire, seront menées :

- l'anticipation du processus de passation des marchés et des actions tendant à concilier l'exécution physique et financière du budget notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- l'entrée en fonction des responsables de programme pour un meilleur pilotage de l'Action publique ;

- la poursuite et le renforcement des procédures légales et règlementaires des dépenses (ex-ante et ex-post) y compris celles liées à la sécurité.
- la mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle, au niveau régional, des réalisations physiques sur le budget de l'Etat.

65. Le déficit global en 2019 serait de 3,0% du PIB en fléchissement de 1,9 point par rapport à son niveau de 2018. Ce niveau du déficit sera maintenu en 2020, conformément à nos engagements dans le cadre de notre programme soutenu par la FEC du FMI ainsi qu'aux critères de convergence de l'UEMOA. Il sera financé en 2019 et 2020 par le recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources FMI et à des émissions de titres sur les marchés financier et monétaire.

C. Politique de gestion de la dette

66. La stratégie du Burkina Faso en matière de gestion de la dette à moyen terme vise maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré. Pour ce faire, elle envisage réduire le recours aux emprunts nationaux et régionaux au profit d'une réorientation du financement vers des sources externes à faible coût et à des conditions favorables pour les deux prochaines années. Le gouvernement poursuivra une politique d'endettement prudente afin de maintenir son risque modéré de surendettement extérieur. Comme pour les précédentes années, l'objectif de la gestion de la dette demeure la satisfaction des besoins de financement de l'Etat. Il s'agit de lui permettre de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant et en réalisant les autres objectifs tels que le développement du marché financier sous régional. Il est également nécessaire pour le Gouvernement de surveiller et de contenir l'accumulation de passifs éventuels par la rationalisation des garanties octroyées par l'Etat. Dans un contexte de réduction des ressources concessionnelles, le recours au financement non concessionnel sera une alternative réservée aux projets à rendement économique élevé et garanti.

67. L'encours de la dette publique au 31 décembre 2018 est de 3 365,95 milliards FCFA composé de 1 456,39 milliards FCFA au titre de la dette intérieure et 1 909,56 milliards FCFA pour la dette extérieure, soit respectivement 43,27% et 56,73%. Le taux d'endettement (Encours de la dette/PIB nominal) à cette date est estimé à 42,9% contre 38,4% au 31 décembre 2017.

68. En fin mars 2019, l'encours provisoire de la dette publique s'élève à 3 387,66 milliards FCFA. Il est composé de 1 424,92 milliards FCFA de dette intérieure et 1 962,73 milliards FCFA de dette extérieure, soit respectivement 42,06% et 57,94% de la dette publique.

69. En termes de tirage, 146,50 milliards FCFA de la dette extérieure ont été mobilisés au 31 décembre 2018. Au niveau de la dette intérieure, un montant de 704,7 milliards FCFA a été mobilisé sur le marché financier sur la même période dont 347,2 milliards FCFA au titre des obligations et 357,5 milliards FCFA au titre des bons du Trésor.

70. Au 31 mars 2019, les tirages sont composés de 117,864 milliards FCFA de dette intérieure (Bons assimilables du Trésor et obligations du Trésor) et 36,51 milliards FCFA de dette extérieure.

71. Le montant du plafond pour la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2019 est de 370 milliards FCFA en valeur actuelle nette. Pour 2019, l'Etat aura recours aux émissions de titres publics sur le marché financier régional ainsi que par une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. En outre, le Gouvernement reste déterminé à atteindre les objectifs fixés dans le programme pour le déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019.

72. Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette, les autorités du Burkina Faso envisagent remplacer la dette intérieure arrivant à échéance par un emprunt extérieur concessionnel. Le produit de ces opérations sera utilisé uniquement à des fins de gestion de la dette et de la trésorerie et non pour augmenter les dépenses globales au-delà de ce que supposeraient la limite de 3% du PIB fixées par le programme en 2019. Avant d'entreprendre une telle opération de gestion de la dette, le Burkina Faso s'engage à consulter les services du FMI et à fournir des informations détaillées sur les conditions de financement.

73. En matière de renforcement des capacités de gestion de la dette, des réflexions et actions sont entreprises dans le sens de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience aux bonnes pratiques et aux standards en la matière en s'inspirant notamment des recommandations des missions d'assistance technique des institutions spécialisées. Dans ce sens, des actions sont en cours pour l'amélioration de la conception et la publication du bulletin statistique de la dette.

V. REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2019 ET 2020

74. Le programme économique et financier continuera à être soutenu par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles.

A. En matière de finances publiques

75. Le Burkina Faso s'est soumis à une évaluation de son système de gestion des finances publiques (GFG) sur la base du Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques 2016 du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA). Le PEFA note que la performance du système de GFP du Burkina Faso est encore insuffisante pour assurer la réalisation des trois objectifs budgétaires que sont : la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la fourniture efficace et efficiente de services publics. Un premier plan d'action pour faire face aux défis identifiés par l'évaluation a été élaboré pour la période 2018-2020 et a connu une mise en œuvre relativement faible à cause du manque des ressources et une faible appropriation des mesures par certains acteurs. Ce plan d'action a été actualisé pour la période 2019-21 et sera à nouveau révisé afin d'intégrer les résultats d'autres évaluations que sont l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT), l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) et l'instrument d'Évaluation de la Performance en matière de Gestion de la Dette (DeMPA).

76. Les autorités s'engagent à procéder à la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT). Dans un contexte de rareté des ressources, la mise en œuvre du CUT constitue un enjeu majeur afin de drainer les liquidités publiques, disponibles dans une multitude de comptes bancaires, vers un Compte de Règlement du Trésor (CRT). En centralisant ainsi les fonds publics, le gestionnaire de la trésorerie de l'Etat est en mesure de faire face aux engagements de l'Etat, en optimisant le coût du recours à l'emprunt, et peut le cas échéant placer les excédents ponctuels qui peuvent apparaître. Au regard de ces enjeux, la mise en œuvre du CUT constitue une mesure phare. Afin d'assurer la mise en œuvre du CUT nous réaliserons (i) le recensement des comptes publics dans les banques commerciales, (ii) la clôture des comptes inactifs, et (iii) le rapatriement de leur solde créditeur au CUT. Par la même occasion nous envisageons adopter un décret fixant le périmètre du CUT, et un arrêté portant modalités de son ouverture et de son fonctionnement (Repère structurel).

77. La mise en œuvre du CUT et du dispositif de suivi des comptes bancaires publics doit prendre appui sur une comptabilité de qualité, produite à bonne date. A cet effet, la production d'une balance générale des comptes constitue un préalable indispensable afin de rapprocher les soldes des comptes de disponibilités de la comptabilité générale avec les soldes des relevés de compte transmis par la BCEAO et les banques commerciales. Le processus de transition vers une comptabilité en droits constatés est en cours.

78. Des actions seront menées dans le but de la poursuite de l'implémentation du budget programme qui a débuté en 2017. Il s'agira de :

- la poursuite de l'adaptation du système informatique des régies pour intégrer de nouveaux modules pour une meilleure efficacité ;
- la finalisation de la revue de la maquette des programmes budgétaires ;
- la poursuite de la responsabilisation des acteurs par la nomination de tous les responsables de programme ;
- la détermination du patrimoine de l'Etat : l'établissement du 1^{er} bilan d'ouverture, la tenue effective de la comptabilité des matières ;
- la revue de certains guides et canevas (suivi-évaluation, Projet Annuel de Performance, Rapport Annuel de Performance...).
- la poursuite des réformes en vue de l'amélioration du processus de maturation, d'évaluation, d'exécution et de suivi-évaluation des projets d'investissement.
- la poursuite des efforts de rationalisation de la chaîne de la dépense et de mise en place des outils de programmation initiale de la dépense ainsi que de pilotage de la performance.
- la publication du budget en forme de nomenclature fonctionnelle.

B. Maitrise de la masse salariale

79. Dans l'optique de ramener les charges de personnel en pourcentage des recettes fiscales, au niveau requis par les directives communautaires (UEMOA) à moyen terme, plusieurs actions seront menées :

- l'apurement des arriérés au titre des avantages à caractère pécuniaire dus aux agents sur les exercices antérieurs, afin de permettre le respect de l'annualité budgétaire ;
- l'intensification du contrôle interne des éléments de rémunération servis aux agents publics de l'Etat ;
- la poursuite de l'assainissement du fichier de paie, couplé à l'opération d'enrôlement biométrique du personnel de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des forces vives de la Nation sur le système de rémunération des agents publics, notamment l'élaboration des textes législatifs et réglementaires y afférents (loi organique, grilles indiciaire et indemnitaire). D'ores et déjà, des actions sont envisagées pour procéder à un redéploiement des effectifs, notamment dans le secteur de l'Education qui compte environ 60% des fonctionnaires, adopter un texte qui encadre les rémunérations des hautes personnalités ;
- l'élaboration d'ici à fin septembre 2019 du document de stratégie à moyen terme sur les rémunérations de la fonction publique (loi organique, grilles indiciaire et indemnitaire) et des recrutements, en cohérence avec les critères de convergence de l'UEMOA ;
- la mise en œuvre d'une politique de communication sur la stratégie de la masse salariale, au plus haut niveau, pour sensibiliser les populations sur les enjeux d'une augmentation démesurée de la masse salariale qui est de nature à évincer les autres types de dépenses, notamment de sécurité et d'investissements incluant une déclaration publique du Gouvernement sur son engagement à réduire progressivement le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales à partir de 2020 (action préalable). Dans ce cadre, le Gouvernement entend organiser très rapidement une conférence-bilan de restitution des travaux sur le système de rémunération des agents publics ;
- la non conclusion de nouveaux accords résultants en l'augmentation de la masse salariale avant l'adoption de l'ensemble des réformes prévues pour contenir cette dernière, y compris la loi organique sur la fonction publique et les textes d'application et instruments y afférent.

C. Mécanisme d'ajustement des prix à la pompe

80. Concernant le mécanisme d'ajustement des prix à la pompe mis en œuvre en 2018, les autorités s'engagent à poursuivre les efforts pour améliorer son opérationnalisation. Le gouvernement entend maintenir une politique visant à assurer la viabilité de la SONABHY, à sauvegarder sa mission d'approvisionnement du pays et à réduire la subvention aux hydrocarbures, afin de dégager les ressources pour soutenir l'investissement et les secteurs sociaux. A cet effet, l'opérationnalisation du mécanisme sera déléguée à une structure technique qui communiquerait automatiquement les nouveaux prix réels au public au début de chaque trimestre (à partir de juillet 2019). Déjà, la subvention implicite des prix à la pompe est publiée tous les mois sur le site web du Ministère de l'économie, des finances et du développement.

D. Améliorer les résultats du secteur de l'énergie

81. La mise en œuvre effective du protocole d'accord entre l'Etat burkinabè, la SONABEL et la SONABHY portant relations financières et fixation des prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL notamment les points portant prise en charge partielle de la dette de la SONABEL vis-à-vis de la SONABHY et les modalités de détermination du prix des hydrocarbures ont permis d'améliorer la situation financière de la SONABEL qui s'est concrétisée par :

- des résultats bénéficiaires enregistrés de 2016 à 2018 ;
- le respect des engagements envers les fournisseurs et les PTF ;
- l'apurement de tous les arriérés d'échéance de remboursement d'emprunts auprès de l'Etat ;
- une augmentation des capitaux propres de la SONABEL et partant une amélioration de sa structure financière.

82. En ce qui concerne la SONABHY, les mesures prises par le Gouvernement pour l'apurement de sa dette, lui a permis d'enregistrer des résultats bénéficiaires en 2018 en hausse de 43,13% par rapport à 2017. Conformément à la loi de finances 2019, le gouvernement régularisera le reliquat de la dette due à la SONABHY en 2018 qui n'était pas encore titrisée et qui s'élevait à 64,6 milliards FCFA.

E. Secteur coton et autres secteurs agricoles

83. Dans le secteur du coton, le réapprovisionnement du fonds de lissage et l'opérationnalisation du fonds intrants coton ont contribué à consolider sa santé financière. De plus, le Gouvernement, en coordination avec les producteurs de coton et les sociétés cotonnières, entend poursuivre son appui stratégique pour accroître la productivité et la qualité du coton et également favoriser la diversification. La filière devra poursuivre des réformes innovantes en vue de mettre en œuvre des mesures fortes (amélioration constante des outils de gestion de la filière, adaptation aux effets des changements climatiques, amélioration des bonnes

pratiques agricoles, etc.) pour la relance durable de production cotonnière du Burkina Faso qui connaît des contreperformances ces deux dernières campagnes. La mise en œuvre du plan stratégique issu de l'atelier national sur la relance durable de la production cotonnière tenu les 11, 12 et 13 mars 2019 à Ouagadougou contribuera fortement à l'atteinte de l'objectif de la relance durable de la production cotonnière nationale. Aussi, le Gouvernement entend accompagner les initiatives privés ou publics devant permettre d'accroître la valeur ajoutée du coton, à travers la transformation locale de la fibre burkinabè ce qui permettra de créer plus d'emplois pour les jeunes et les femmes et de richesses pour la nation entière.

84. Par ailleurs, pour assurer le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, le Gouvernement a entrepris de grandes actions portant entre autres sur (i) la mise en échelle des mécanismes innovants pour améliorer la délivrance du conseil agricole ; (ii) la mise en place d'un nouveau mécanisme de subvention des intrants ; (iii) la création d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau de certains Centres de Promotion Rurale (CPR) et du Centre Agricole Polyvalent (CAP-Matroukou) ; (iv) l'accélération du processus de mécanisation agricole par la mise à disposition à prix subventionnés d'équipements agricoles ainsi que la réalisation d'une unité de montage de tracteurs et de motoculteurs ; (v) la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles tels que l'assurance agricole, l'entreposage agricole et le warrantage ; (vi) la poursuite de la mise en conformité des coopératives agricoles à l'acte uniforme OHADA ; (vii) la déconcentration de la banque agricole du Faso pour une meilleure proximité de ses services avec les producteurs ; (viii) aussi, des actions sont entreprises en vue d'améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole et la signature de convention d'assistance technique avec la Chine pour la réalisation des grands aménagements hydro-agricoles et l'appui conseil agricole ; (ix) dans le cadre de l'Agropole du Sourou, la poursuite de la mise en œuvre des projets d'aménagements hydro-agricoles ; (x) la poursuite des travaux de réalisation du barrage de Sanghin dans le cadre du Projet PVEN avec l'AGETER ; (xi) la mise en place d'unités de transformation des produits agricoles dans les zones à forte production ; (xii) la mise en place d'infrastructures agricoles post récoltes (conserveries, comptoirs, magasins) ; (xiii) la mise en place d'un fonds de développement agricole dont il ne reste que l'adoption en conseil des ministres du décret portant création du fonds ; (xiv) la mise en place d'une unité de production d'engrais minéraux à base de phosphate naturel ; (xv) la création d'un centre de formation agricole dans chacune des régions du Centre, du Plateau central, du Nord, du Centre-Est et des Cascades ; (xvi) la mise en place de l'Agence Nationale des Terres Rurales (ANTR) dont les documents préparatifs ont été élaborés et le processus suit son cours.

F. Inclusion financière

85. L'inclusion financière est l'une des grandes priorités du gouvernement. L'un des objectifs du PNDES est de porter le taux de bancarisation élargi (base population totale) à 35% d'ici 2020. Dans cette perspective, le gouvernement a entrepris d'élaborer une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) assorti d'un plan d'actions de mise en œuvre. La SNFI est adoptée par arrêté n°147/MINEFID/CAB/SP-PMF du 23 avril 2019 conformément au décret 2018-0775 portant

gestion et pilotage du développement au Burkina Faso. En outre, il est prévu pour son opérationnalisation, une mise en place d'un Comité de Suivi, d'un Secrétariat technique et de groupes thématiques de travail. Eu égard à la rareté des ressources internes, il est prévu l'organisation d'une table ronde destinée à mobiliser des financements auprès des partenaires au développement. Le processus de l'organisation de ladite table ronde est entamé. En ce qui concerne la promotion de l'accès au crédit, certains développements ont eu lieu. Premièrement, la Loi N°013-2016/AN du 03 mai 2016 sur le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) a été adoptée et promulguée par le Décret N°2016-425/PRES portant réglementation des bureaux d'information sur le crédit au Burkina Faso ; ce qui a permis l'opérationnalisation d'un bureau de crédit privé. Cependant, il s'est avéré nécessaire de lever l'obligation d'obtention du consentement préalable du client sur les anciens prêts en modifiant l'article 53 de la loi N°013-2016/AN du 03 mai 2016 afin de permettre un fonctionnement efficace du BIC et une augmentation significative de sa base de données au Burkina.

86. Cette Loi modificative a été adoptée par l'Assemblée Nationale en sa session du 14 mai 2019. Deuxièmement, une banque agricole est devenue opérationnelle en février 2019 et vise à toucher le secteur agricole sous-desservi. Enfin, le processus d'opérationnalisation de la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC) a encore avancé avec la nomination du Directeur Général et du Caissier Central respectivement en Avril et en Mai 2019. Tout comme la banque agricole, la CDC vise à financer des segments de marché sous-desservis avec un accent particulier sur les administrations locales, les petites et moyennes entreprises et les logements à loyer modéré.

G. Réduction de la pauvreté

87. En vue d'améliorer substantiellement l'accès aux services de santé de qualité au profit de la population, les principales perspectives d'action à court et moyen terme visent à (i) réduire les taux de mortalité maternelle, de mortalité infanto-juvénile et ainsi que la létalité du paludisme grave chez les enfants et (ii) porter à moins de 0,77%, le taux de prévalence du VIH. Pour ce faire les réformes de la gratuité des soins entamée au profit des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes, élargie aux personnes âgées indigentes ainsi que celle portant sur gratuité de la planification familiale seront poursuivies.

88. Pour aider à améliorer l'état nutritionnel notamment des femmes et des enfants, les interventions viseront à apporter une prise en charge à 95% des cas de malnutrition sévère attendus et porter à 100%, la proportion des malnutritions sévères guéries.

89. En vue de promouvoir l'emploi décent et la protection sociale, il s'agira d'agir de sorte à générer le profil ci-après des indicateurs d'effet de l'intervention publique : (i) porter à 20%, le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Système de promotion de l'emploi ; et (ii) réduire à 25%, le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques.

90. Dans le cadre de la promotion du système national d'assurance maladie pour tous, les activités à réaliser en 2019 sont focalisées autour du fonctionnement des principaux organes et le

début de la mise en œuvre d'un transfert à la CNAMU, des fonctions d'achat et de contrôle des mesures de gratuités des soins pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans.

91. Dans le but de réduire les inégalités sociales et de genre et de promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement, les principales actions à mettre en œuvre viseront à : (i) insérer au moins 75% des personnes marginalisées identifiées ; (ii) porter à au moins 50%, la proportion des handicapés actifs occupés ; (iii) prendre en charge au moins 70% des enfants vulnérables identifiés ; (iv) retirer de la rue environ 2 860 enfants et (v) porter à 50%, la proportion de femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs.

92. En vue d'améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, il s'agira de poursuivre les efforts en vue de porter le taux d'accès national à l'eau potable à 79% et le taux d'assainissement à 34% en 2020.

93. Les actions à conduire en matière de soutien à la résilience des ménages dans le secteur agricole seront maintenues et intensifiées en 2019 et 2020 dans le but de réduire à 25%, la proportion des ménages non résilients et à moins de 5%, celles des ménages vulnérables structurels. Par ailleurs, les efforts devront permettre de porter le taux de couverture des besoins céréaliers à 140% par an.

94. Dans l'optique de valoriser les économies locales et de réduire les disparités, les prochaines politiques du Gouvernement viseront la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) qui sera élargi à d'autres régions et du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) dans six nouvelles régions.

95. Au Burkina Faso, la protection sociale est une priorité fondamentale qui est prise en compte dans l'un des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) intitulé « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ». A cet effet, le Gouvernement a pris des mesures et a mis en place un système de protection sociale couvrant deux volets : les filets sociaux et l'assurance sociale.

96. L'assistance apportée aux personnes en situation de vulnérabilité sociale porte sur les transferts monétaires, les transferts en nature, les subventions et exemptions et les travaux à haute intensité de main d'œuvre. Environ 102 500 ménages vulnérables des régions du Nord, du Centre-Est, et l'Est, du Centre-Ouest et du Sahel ont été bénéficiaires des cash transferts du projet. Les montants des transferts monétaires sont de 30 000 à 40 000 F.CFA par trimestre, en fonction du nombre d'enfants en bas âge des ménages bénéficiaires (0 à 15 ans). Les transferts en nature ont concerné essentiellement des distributions gratuites d'aliments (plus de 40 000 tonnes à au moins 400 000 personnes vulnérables dans les provinces touchées par le déficit céréalier des campagnes agricoles), des ventes d'aliments à prix subventionnés organisées par la SONAGESS (27 852 tonnes de vivres à 89.506 ménages vulnérables dans le cadre du plan de réponse à l'insécurité alimentaire) et des distributions de kits scolaires.

97. Par ailleurs, des actions sont engagées, en collaboration avec les partenaires pour la prise en charge de plus de 25 122 réfugiés, dont la majorité vient du Mali, et 492 725 personnes déplacées à l'intérieur du pays à cause des attaques terroristes. Aussi, afin d'assister les personnes en situation de vulnérabilité sociale, et poursuivre la mise en œuvre du projet des filets sociaux, le Gouvernement entend renforcer ses actions en transférant directement des crédits de subsistance d'un montant de 9,6 milliards FCFA à 86 616 bénéficiaires issus de ménages pauvres et vulnérables dans l'ensemble des régions d'intervention du projet en 2019, soit une augmentation de 36,19% par rapport à 2018. A cet effet, le projet envisage démarrer les formalités administratives pour son intervention dans la Boucle du Mouhoun, le Centre nord et dans la province du Sanguié dans le centre-ouest. Par ailleurs, la région du Sahel, enregistrera les premiers paiements.

H. Amélioration des données macroéconomiques

98. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts relatifs à l'amélioration des données du cadre macroéconomique. Les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel ainsi que ceux de l'étude sur l'orpaillage ont été intégrés dans les comptes nationaux de la nouvelle année de base 2015 conformément au SCN 2008. Les résultats de cette nouvelle base ont été finalisés et validés lors d'un atelier technique international organisé en novembre 2018 et ayant regroupé plusieurs spécialistes de structures nationales et internationales (FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, AFRISTAT, UEMOA notamment). Ces résultats sont publiés sur le site web de l'INSD.

99. Suite au renouvellement de l'année de base des comptes nationaux, les travaux sont en cours pour la révision des séries rétrospectives en vue d'assurer la cohérence d'ensemble des agrégats macroéconomiques. Les séries révisées jusqu'en 1999 sont disponibles pour l'optique demande du PIB. La partie relative à l'optique production est en cours de finalisation et l'ensemble des séries rétrospectives seront publiées d'ici septembre 2019.

100. Toujours dans la perspective d'une amélioration continue des données macroéconomiques, le Gouvernement a poursuivi les efforts en sollicitant l'assistance technique du FMI pour l'application du nouveau manuel 2017 du FMI sur les comptes nationaux trimestriels : les travaux ont débuté au premier trimestre 2019 et une mission de finalisation est prévue d'ici la fin de l'année.

101. Par ailleurs, la base de l'indice harmonisée des prix à la consommation (IHPC) a été révisée passant de la base 2008 à la base 2014. La révision des séries antérieures est en cours et devrait être disponible d'ici septembre 2019.

102. Dans l'optique d'améliorer les prévisions macroéconomiques, une mission diagnostique de l'IAP a été réalisée pendant le premier semestre 2018 par des consultants externes, grâce à l'accompagnement de l'Union Européenne. A l'issue de cette mission, une feuille de route a été élaborée avec des actions à mettre en œuvre pour la mise à jour et l'amélioration de l'IAP d'ici à fin 2019. Ces améliorations consisteront à l'adoption du modèle de TRE de la Comptabilité

Nationale de l'INSD (version SCN 2008), la réécriture des modules TOFE, Balance des paiements et Situation monétaire selon les nouveaux manuels du FMI.

I. La gouvernance

103. L'ASCE-LC est en restructuration depuis l'adoption de la loi n° 004-2015/CNT de mars 2015 portant lutte contre la corruption avec la création de cinq départements : le département d'audit, le département de la prévention de la corruption, le département des enquêtes et des investigations, le département de suivi des actions en justice et le département en charge de la dématérialisation des déclarations d'intérêt et de patrimoine. Aussi, est-elle désormais dotée d'un conseil d'orientation composé de neuf conseillers. Il est à noter également que le poste de contrôleur général est désormais pourvu par appel à candidature pour un mandat unique de 5 ans.

104. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, des concertations avec les autres corps de contrôle sont régulièrement tenues. Par ailleurs, des actions sont engagées auprès des partenaires sociaux pour la redynamisation des conseils de discipline. En outre, une cellule d'enquête a été créée pour notamment investiguer sur les biens mal acquis. A cet effet, des voyages d'études sont envisagées au Cameroun et en Tunisie.

105. L'institution de la réalisation d'un audit annuel de gestion du Gouvernement est effective depuis 2016. Ainsi, les rapports d'audit de gestion assortis de recommandations, des années 2016 et 2017 sont disponibles et publiés sur le site web de l'ASCE-LC. Celui de 2018 est en cours d'élaboration. Pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces audits, il est prévu deux séances par an. A cet effet, une première sortie a permis d'enregistrer 51% de mise en œuvre des recommandations. Une autre sortie est prévue pour le mois de juin 2019 en complément de la première qui n'avait pas pu couvrir tous les ministères.

106. En perspective, il est prévu un symposium d'ici fin octobre début novembre pour une synergie d'action avec les autres corps de contrôle (Inspection Technique des Services des ministères sectoriels) et la justice.

107. Le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). S'appuyant sur la directive LBC/FT de l'UEMOA approuvée en 2015, les autorités burkinabè ont adopté en 2016 leur directive LBC/FT nationale par le biais de la loi n° 016-2016/AN du 03 mai 2016. La surveillance des questions de LBC/FT est principalement coordonnée par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) dont l'unité de surveillance comprend des représentants du ministère des Finances, du ministère de la Sécurité, des membres du pouvoir judiciaire et de la BCEAO. Un rapport d'évaluation évaluant la situation en matière de LBC/FT en 2017 a été produit par la CENTIF. Le rapport indique une augmentation de 37% du nombre de transactions bancaires suspectes par rapport à 2016. Toutefois, cette augmentation reflète essentiellement une meilleure information des banques dans le contexte de la campagne de sensibilisation accrue menée par la CENTIF. Si le cadre existant est adéquat et fournit à la CENTIF les outils juridiques nécessaires pour faire face

aux risques de LBC/FT, le manque de personnel, de ressources suffisantes entrave le travail de la CENTIF. Les enquêtes sur les transactions suspectes demeurent un domaine de retard et les autorités s'engagent à redoubler les efforts pour améliorer la situation. La CENTIF travaille sur le rapport 2018 qui devrait traiter des faiblesses de la LBC/FT au Burkina Faso et proposer des recommandations. Ce rapport sera rendu public.

J. Suivi du programme

108. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 3 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué à travers des revues semi-annuelles sur la base de critère de performance quantitatifs établis jusqu'en décembre 2019 et de repères indicatifs jusqu'en juin 2020 conformément au tableau 3, et de repères structurels décrits au tableau 4. Les troisième et quatrième revues devraient être achevées à partir du 15 décembre 2019 et 15 juin 2020, respectivement.

Tableau 1. Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2018
(milliards FCFA)

	2018						Statut
	Sept. 1/			Déc.			
	Prog.	Résultat	Prog.	Adj.	Résultat		
Critères de réalisation quantitatifs							
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	258	239	258	380	395	380	Non observé
Plafond du montant de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/ 6/	200	52	200	200	56	200	Observé
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 7/	0	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 7/	0	0	0	0	0	0	Observé
Objectifs indicatifs							
Plafond du montant de l'accumulation d'arriérés intérieurs 7/	0	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	312	212	382	436	382	436	Observé
Plancher des recettes de l'État 3/	1,011	1,105	1,444	1,444	1,531	1,444	Observé
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	132	188	176	176	204	176	Observé
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 3/	55	41	55	55	27	55	Observé
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200	0	200	200	0	200	Observé
Pour mémoire							
Plafond du montant de la dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/	550	414	574	574	486	574	Observé

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Le plafond du financement intérieur net est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

3/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2018.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel privé comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts en 2018 et plafonnées à 80 milliards de FCFA.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ À observer de manière continue.

Tableau 2 : repères structurels – 2eme Revue

Repère	Objectif	Date d'achèvement	Statut
Prendre un texte fixant les limites ou seuils de contractualisation des administrations publiques en matière de PPP	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires	Avril 2018	Non-observé (observé plus tard)
Annexer à la loi de finances 2019 une note des analyses de risques et couts-avantage pour 10 plus grands projets d'investissement y compris les PPP	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires	Décembre 2018	Observé
Elaborer et adopter un dispositif de fonctionnement compte unique du trésor	Améliorer la gestion de trésorerie	Décembre 2018	Non-observé
Intégrer les résultats de l'étude sur l'orpaillage dans le système de comptabilité nationale et réviser l'année de base	Accroître l'exactitude des statistiques nationales	Décembre 2018	Observé
Achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec une nouvelle année de base et publier les séries révisées	Accroître l'exactitude des statistiques nationales	Décembre 2018	Non-observé
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et mettre en place une base de données consultable. (Déclaration en ligne. Consultation en ligne)	Battre la corruption	Décembre 2018	Non-observé
Rehausser le taux de la Taxe sur les boissons non alcoolisées de 10% à 15%	Accroître les recettes	Janvier 2019	Observé
Augmentation de la taxe sur les billets d'avion de 1000 à 20000 FCFA pour la classe économique et de 7000 FCFA à 40000 FCFA pour la classe affaires	Accroître les recettes	Janvier 2019	Observé
Supprimer le système forfaitaire de taxation des activités du secteur boissons et les soumettre au régime fiscal de droit commun avec l'institution d'un prélèvement de 5% à titre d'acompte de l'impôt sur les bénéfices	Accroître les recettes	Janvier 2019	Observé
Publier chaque mois la subvention implicite des prix à la pompe sur le site web du Ministère de l'économie, des finances et du développement	Rendre plus transparent le coût fiscal des subventions aux combustibles	Janvier 2019	Observé
Rendre obligatoire le certificat de visite pour la vérification des transactions dans le contexte de dédouanement et assurer le scanning des documents dans SYDONIA World	Accroître les recettes et protéger l'assiette des recettes	Avril 2019	Observé
Publier le nombre et la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère.	Contenir la masse salariale du secteur public	Avril 2019	Non-observé
L'approbation du Conseil des Ministres du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022 avec réduction continue du ratio de la masse salariale par rapport à son pic de 55 % des recettes fiscales en 2019.	Contenir la masse salariale du secteur public	Mi-juin 2019	Observé

Tableau 3. Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2019-20
(milliards FCFA)

	2019			2020		
	Mars 1/	Jun	Sept. 1/	Déc.	Mars 1/	Jun 1/
	Prog.	Prel.	Prog.		Prog.	
Critères de réalisation quantitatifs						
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	0	70	100	146	200	62
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	370	6	370	370	370	410
Plafond d'accumulation d'arriérés extérieurs 8/	0	0	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	0	0	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs						
Plafond d'accumulation d'arriérés intérieurs 8/	0	0	0	0	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	0	9	130	196	258	141
Plancher des recettes de l'État 2/	376	396	798	1262	1697	880
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/ jours 2/	48	73	95	143	190	98
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	45	44	40	40	40	40
	200	0	200	200	200	200
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.						
1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.						
2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.						
3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons par rapport au programme.						
4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018 et plafonnées à 97 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.						
5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.						
6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.						
7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.						
8/ A observer de manière continue.						

Tableau 4 : repères structurels – Reste de 2019 et 2020

Repère	Objectif	Date d'achèvement
Actions préalables		
Déclaration publique du gouvernement sur son engagement et sa stratégie pour réduire progressivement le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales à partir de 2020.	Contenir la masse salariale du secteur public	Action préalable
Publier le nombre et la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère.	Contenir la masse salariale du secteur public	Action préalable
Repères structurels		
Etablir un compte spécial alimenté par une partie des recettes de TVA et dédié aux remboursements des crédits TVA et produire trimestriellement, un rapport sur la gestion opérationnelle de ce compte	Renforcer l'intégrité du régime de TVA	Juin 2019
Recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY	Réduire les risques budgétaires et les coûts budgétaires liés aux subventions des carburants	Juillet 2019 <i>(reprogrammé d'avril 2018)</i>
Achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec une nouvelle année de base et publier les séries révisées	Accroître l'exactitude des statistiques nationales	Septembre 2019 <i>(reprogrammé de décembre 2018)</i>
Rendre opérationnel le dispositif de fonctionnement compte unique du trésor.	Améliorer la gestion de trésorerie	Septembre 2019 <i>(reprogrammé de décembre 2018)</i>
Réaliser une étude sur le système de taxation des petites et microentreprises	Renforcer l'Administration fiscale	Septembre 2019
Réduire le nombre des nouveaux agents de la fonction publique en 2019 par rapport à la projection initiale de 10 615 recrutements (modifié)	Maîtriser davantage la masse salariale	Septembre 2019
Budgétiser et comptabiliser dans les comptes budgétaires appropriés les recettes et les versements au titre de la prime de motivation dans le budget 2020 (modifié)	Améliorer la transparence budgétaire	Septembre 2019
Soumettre à l'assemblée nationale un projet de budget pour 2020 pleinement alignée au cadre du programme soutenu par la FEC en matière de masse salariale (nouvelle) .	Contenir la masse salariale du secteur public	Septembre 2019
Harmoniser la fiscalité sur le tabac en rapport avec la nouvelle directive de l'UEMOA en portant le taux à 50% minimum	Accroître les recettes	Novembre 2019
Inclure les PPP dans le programme d'investissements publics	Atténuer les risques budgétaires	Décembre 2019
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et mettre en place une base de données consultable. (Déclaration en ligne. Consultation en ligne)	Battre la corruption	Mars 2020 <i>(reprogrammé de décembre 2018)</i>

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les tableaux 2 et 4 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et

- (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

7. Concessionnalité de la dette. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

8. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

9. Les critères de réalisation quantitatifs pour 2019 et 2020 sont les suivants :

- (i) Un plafond du financement intérieur net de l'État;
- (ii) Un plafond de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en VA;
- (iii) Un plafond des arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure;

¹ La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

- (iv) Un plafond des prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services; et
- (v) Un plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics.

A. Financement intérieur net de l'État

10. On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenus en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies dans le TOFE. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

11. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre l'aide extérieure au programme effective et son montant projeté, si l'aide extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'aide extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1. Projections de l'aide extérieure au programme (cumulée, en milliards de FCFA)		
	Fin juin 2019	Fin décembre 2019
Dons et prêts programme	73	113
(dont : dons programme)	(55)	(93)

12. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant total de tout décaissement d'un emprunt concessionnel au titre d'appui budgétaire lié aux opérations de gestion de la dette visant à remplacer la dette intérieure relativement plus chère.

13. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018, jusqu'à un maximum de 97 milliards FCFA. Cet ajusteur ne s'appliquera qu'au produit de la titrisation de 2018 qui n'a pas encore été encaissé par SONABHY.

14. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État

15. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 8 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits fournisseurs normaux à court terme ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

16. Pour 2019, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir une dette extérieure (concessionnelle ou non) avec un dépassement de la VA totale supérieure au plafond indiqué dans le [tableau 3 du MPEF], mesuré de manière cumulée à compter du début de l'année (à savoir le 1er janvier 2019). Dans le cas d'un prêt concessionnel au titre de l'appui budgétaire visé au paragraphe 12, le plafond sera relevé à concurrence de la VA du montant total du prêt. Toutes les autres dispositions et définitions du paragraphe 12 continueront de s'appliquer.

17. Le produit de tout prêt d'appui budgétaire concessionnel visé au paragraphe 12 ne sera utilisé que pour contribuer au financement des besoins de financement bruts du gouvernement qui sont conformes aux plafonds globaux du déficit budgétaire fixés à 3% du PIB. Tout excédent de ressources sera sauvegardé.

Délais de communication des informations

18. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

19. On entend par arriérés extérieurs les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

20. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

21. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et

dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

22. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus);
- (iii) le total des recettes de l'État;
- (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (v) les remboursements de la TVA ;
- (vi) les partenariats public-privé.

A. Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs par l'État

23. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations intérieures pendant la durée du programme. Aux fins de cet objectif indicatif, le terme «obligation intérieure» désigne une obligation remboursée en francs CFA, mais exclut les engagements de l'État envers les collectivités locales et toute autre entité publique ou sous contrôle de l'État jouissant d'un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE), sauf la banque centrale. Sauf dans les cas où les modalités de la transaction stipulent une période plus longue, les paiements sont considérés comme des arriérés selon la définition ci-après :

- (i) Des dettes impayées plus de 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre les parties (créancier/débiteur).
- (ii) Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- (iii) Des paiements de biens et services reçus plus de 90 jours après le traitement des pièces transmises par les fournisseurs.

B. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

24. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement

extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts de l'État.

Ajustement

25. Le plafond du déficit budgétaire global, sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre les dons extérieurs au programme effectifs et leur montant projeté, à concurrence de [80] milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du [tableau 1] ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où les dons extérieurs au programme effectifs seraient plus élevés que le montant projeté.

C. Recettes de l'État

Définition

26. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

D. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

Définition

27. Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales.

E. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

Définition

28. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

F. Partenariats public-privé

Définition

29. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits fournisseurs sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

30. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données			
Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<i>Finances publiques</i>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour	MINEFID	Mensuelle	4 semaines

le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions impayées			
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre	SONABHY/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers	SONABEL/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGD	Mensuelle	6 semaines

« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	DGCOOP/ MINEFID		4 semaines
Situation mensuelle de la subvention implicite des prix à la pompe	CIDPH		4 semaines
<u>Bilan consolidé des institutions monétaires</u>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	INSD/MINEFID	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Comptes nationaux provisoires et révision éventuelle	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines



BURKINA FASO

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ERREUR MINEURE DE DÉCLARATION AYANT ENTRAÎNÉ UN DÉCAISSEMENT NON CONFORME — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LETTRE D'INTENTION SUPPLÉMENTAIRE

Approuvé par
Dominique Desruelle
(AFR) et **Edward**
Gemayel (SPR)

Établi par le département Afrique (AFR) en consultation avec le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation (SPR) et le département juridique (LEG)

Le présent supplément fournit des informations actualisées sur les arriérés extérieurs du Burkina Faso depuis la publication du rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Les nouvelles informations reçues par les services indiquent le non-respect du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs. Toutefois, étant donné que ces arriérés sont à présent remboursés, que le non-respect en question était de nature mineure, et que des mesures correctives temporaires et appropriées ont été prises, les services du FMI appuient la demande des autorités en vue d'obtenir une dérogation pour non-respect de ce critère. Ces informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI, qui restent favorables à l'achèvement de la deuxième revue.

- 1. Les services du FMI ont reçu le 11 juillet 2019 des informations supplémentaires sur des arriérés extérieurs d'un faible montant qui ont été temporairement accumulés auprès d'un créancier officiel.** Ces arriérés sont liés à des paiements qui étaient dus au gouvernement espagnol et portaient sur un montant de 494.383 euros à la fin juin 2019. Les autorités burkinabè ne se sont rendu compte que

récemment de ces arriérés. Ils s'expliquent par une omission dans l'enregistrement des anciennes dettes. Le prêt en question a été conclu en 2008 et était assorti d'un délai de grâce de neuf ans, à compter de la prise d'effet du prêt. Lors de sa conclusion, ce prêt n'a malheureusement pas été enregistré dans la base de données centrale de la dette. De ce fait, les rappels de remboursement n'ont pas été déclenchés automatiquement auprès de la direction de la dette publique.

2. **Les nouveaux arriérés accumulés par le Burkina Faso sur le remboursement du prêt en juin 2019 donnent lieu au non-respect du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs par l'État.** Compte tenu du montant relativement faible de ces arriérés de paiements extérieurs (0,004 % du PIB à fin juin 2019) et du remboursement intégral de ce montant, les services du FMI estiment que cette situation ne modifie pas l'évaluation globale menée dans leur rapport, y compris s'agissant de la détermination des autorités à appliquer le programme. Les autorités ont pris rapidement des mesures visant à vérifier et apurer les arriérés. Elles ont pris contact avec l'ambassade d'Espagne à Abidjan (Côte d'Ivoire) et autorisé immédiatement le paiement des arriérés. En outre, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, les autorités ont passé en revue leurs conventions de prêt afin de s'assurer qu'il ne manque aucun prêt dans la base de données. Enfin, elles envisagent de revoir leurs procédures d'enregistrement des prêts dans la base de données de la dette et de veiller à mieux rapprocher leurs données en matière de dette avec celles des créanciers. Compte tenu de ce qui précède, les services du FMI appuient la demande des autorités en vue d'obtenir une dérogation pour non-respect, étant donné que l'infraction est de nature minimale et temporaire, et que des mesures correctives ont été appliquées.

3. **Une lettre d'intention supplémentaire** est jointe au présent supplément.

Lettre d'intention supplémentaire

Ouagadougou, le 16 juillet 2019

M. David Lipton
Directeur général par intérim
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Monsieur le directeur général par intérim,

En supplément à notre lettre d'intention datée du 27 juin 2019, nous souhaiterions apporter un complément d'information sur de faibles arriérés extérieurs accumulés involontairement envers un de nos créanciers bilatéraux. Il s'agit d'arriérés de paiement extérieurs relatifs à un accord de prêt avec le gouvernement espagnol, qui remonte à 2008 et n'avait pas été consigné dans notre base de données principale de gestion de la dette. De ce fait, les rappels de remboursement n'ont pas été déclenchés automatiquement auprès de la direction de la dette publique.

Dès que le gouvernement a appris l'existence de ces arriérés, nous avons pris des mesures pour y remédier. Le gouvernement a immédiatement pris contact avec l'ambassade d'Espagne à Abidjan et autorisé le paiement en question. Il a également réexaminé ses conventions de prêt afin de s'assurer qu'aucun prêt ne manquait dans la base de données. En outre, le gouvernement envisage de revoir ses procédures d'enregistrement des prêts dans la base de données de la dette et de veiller à mieux rapprocher ses données en matière de dette avec celles des créanciers, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Dans ce contexte, je peux confirmer que le gouvernement du Burkina Faso a versé le 16 juillet 2019 la somme de 494.383 euros, et qu'en dehors du montant susmentionné, aucun arriéré de paiement extérieur n'a été accumulé depuis le début de l'accord au titre de la FEC.

Je sollicite par la présente une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Je profite également de l'occasion pour réaffirmer notre engagement à appliquer les mesures convenues dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

/s/

Pour le ministre de l'Économie, des finances et du développement
La ministre déléguée chargée du Budget
Édith Clémence Yaka

Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour le Burkina Faso, M. Facinet Sylla, administrateur suppléant, et M. Mamadou Siradiou Bah, conseiller de l'administrateur

17 juillet 2019

I. Introduction

Au nom des autorités burkinabè, que nous représentons, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au FMI pour l'appui qu'il ne cesse d'apporter au Burkina Faso. Les autorités attachent une grande importance aux entretiens constructifs avec les services du FMI qui se sont tenus à Ouagadougou en mai dernier dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour 2018–2020.

Le Burkina Faso met en œuvre résolument son programme économique et financier, malgré un contexte très difficile marqué notamment par des problèmes de sécurité dans la région et des grèves dans le secteur public. L'évolution de la situation pèse lourdement sur la population et l'investissement public. Plus particulièrement, l'insécurité dans la région a entraîné une multiplication par quatre du nombre de réfugiés et de personnes déplacées entre décembre 2018 et mai 2019.

En dépit de ces difficultés, l'exécution du programme a été satisfaisante. Dans ce contexte, et compte tenu de leur engagement renouvelé à réaliser les objectifs du programme, les autorités burkinabè sollicitent l'achèvement de la deuxième revue.

II. Évolution économique récente

La dynamique de croissance de l'économie burkinabè s'est poursuivie en 2018 grâce principalement au redressement de la production agricole hors coton. La croissance du PIB réel a atteint 6,8 %, contre 6,3 % en 2017. L'inflation est restée faible en raison notamment des bonnes récoltes agricoles et de mesures visant à maîtriser le coût de la vie.

Le déficit budgétaire global s'est considérablement réduit en 2018, à 4,9 % du PIB contre 7,8 % l'année précédente. C'est le résultat d'une amélioration du recouvrement des recettes et d'une diminution marquée des transferts courants et de l'investissement public. En revanche, la masse salariale a augmenté de 9,0 % en raison de l'application de diverses conventions salariales conclues ces dernières années avec certains syndicats de la fonction publique.

Sur le plan extérieur, le déficit des transactions courantes a été ramené à 5,8 % du PIB en 2018, contre 7,3 % en 2017, en raison principalement de la hausse des exportations d'or et de produits agricoles, ainsi que de l'augmentation des transferts officiels sous la forme d'appuis budgétaires. Cette évolution positive a contribué à l'accumulation de réserves de change de la banque centrale régionale.

Le système bancaire demeure sain dans l'ensemble. Plus particulièrement, le volume cumulé des fonds propres en 2018 était supérieur aux exigences prudentielles, tandis que le ratio de prêts improductifs a été maintenu à son niveau de 2017, à savoir 8,7 % du total des prêts.

III. Résultats du programme

Les résultats du programme ont été satisfaisants au cours de la période examinée. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs fixés pour fin décembre 2018 ont été atteints, à l'exception du critère relatif au plafond sur le financement intérieur net de l'État. Il convient également de noter qu'à la mi-juin 2019, 8 des 13 repères structurels étaient respectés.

Afin de remédier aux causes du non-respect du critère de réalisation susmentionné, les autorités ont lancé un mécanisme renforcé visant à améliorer le suivi de la programmation de l'investissement public. Elles amélioreront en outre la planification et l'échelonnement des engagements tout au long de l'année. Avec l'assistance technique du FMI, les autorités évalueront la qualité des mécanismes de suivi et d'exécution des dépenses afin d'éviter une accumulation excessive de dépenses engagées non ordonnancées. Les autorités burkinabè, que nous représentons, sollicitent une dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation.

IV. Perspectives économiques et risques

Les perspectives économiques à court et moyen termes demeurent favorables. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 6 % en 2019 et à moyen terme, grâce au redressement de la production cotonnière et à l'augmentation de la production minière. L'inflation devrait se maintenir en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, fixé à 3 %. La poursuite de l'assainissement des finances publiques contribuera à atteindre en 2019 le critère de convergence régional en matière de déficit budgétaire, fixé à 3 % du PIB. Le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer à moyen terme sous l'effet de l'assainissement des finances publiques sur la demande en importations et de l'augmentation soutenue des exportations minières et agricoles.

Conscientes des risques baissiers, dont les problèmes de sécurité, le changement climatique et la montée du protectionnisme, les autorités que nous représentons poursuivront leurs efforts en vue de préserver la stabilité macroéconomique et de renforcer la résilience de l'économie.

V. Politiques et réformes pour 2019 et au-delà

Politique budgétaire

Les autorités appliqueront une politique budgétaire prudente et propice à la croissance. Comme énoncé dans la loi de finances pour 2019, elles prendront des mesures pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures, notamment en élargissant l'assiette de l'impôt et en améliorant l'administration fiscale. À cet égard, des mesures clés viseront à élargir l'imposition des activités minières et à augmenter le produit de l'impôt foncier sur

l'immobilier et les terrains non bâtis. Les réformes visant à renforcer l'administration fiscale donneront la priorité au développement des services électroniques et à l'amélioration du civisme fiscal.

S'agissant des dépenses, des mesures seront prises pour rationaliser les dépenses courantes en réduisant la masse salariale et les frais de l'État liés à la consommation de services d'utilité publique. En ce qui concerne la masse salariale et la réforme de la fonction publique, les autorités restent déterminées à appliquer intégralement les recommandations de 2018 issues de la conférence nationale sur le système de rémunération. Elles ont déjà publié les résultats du recensement des fonctionnaires par grade, région et ministère. Elles ont également entrepris une vaste campagne de communication visant à informer toutes les parties prenantes des objectifs de la réforme de la fonction publique. Les autorités se sont en outre engagées à maintenir la masse salariale de la fonction publique en 2019 et 2020 aux niveaux convenus lors de la première revue du programme.

Les autorités ont établi un plan d'action pour 2018–2020 visant à améliorer la gestion des finances publiques sur la base des résultats de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière. Elles renforceront également la réglementation des procédures budgétaires, tout en rationalisant les procédures de passation de marché et en améliorant l'exécution du budget.

Politique de gestion de la dette

La politique de gestion de la dette appliquée par les autorités vise à maintenir le risque de surendettement du pays à un niveau modéré à moyen terme. Elles mèneront à cet effet une stratégie d'emprunt prudente donnant la priorité aux ressources concessionnelles. Elles poursuivront en outre leurs efforts d'amélioration de leur capacité de gestion de la dette, avec l'aide de leurs partenaires.

Inclusion financière

L'inclusion financière reste l'une des grandes priorités du gouvernement. Les autorités prévoient d'organiser une table ronde en vue de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, adoptée en avril dernier. Soucieuses de promouvoir l'accès au crédit, elles ont établi un bureau d'information sur le crédit. En outre, deux nouvelles institutions financières, la Banque agricole du Faso (BADF) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), sont devenues opérationnelles.

Réformes structurelles

En 2018, les autorités ont adopté un mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers afin de réduire les subventions aux carburants et d'assurer la stabilité financière de la SONABHY (Société nationale burkinabè d'hydrocarbures). Elles restent pleinement résolues à améliorer la mise en service de ce mécanisme d'ajustement, qui contribuera à dégager des ressources supplémentaires pour financer l'investissement public et soutenir les secteurs sociaux. Elles mettront sur pied un système tenable financièrement destiné à atténuer les conséquences du mécanisme d'ajustement pour les populations vulnérables. En ce qui

concerne le secteur énergétique dans son ensemble, les autorités poursuivront la mise en œuvre du protocole d'accord sur les relations financières et les prix à la pompe, conclu entre le gouvernement, la SONABEL (Société nationale d'électricité du Burkina Faso) et la SONABHY.

En matière de gouvernance, les autorités entendent redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption. L'autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) a été renforcée, et les rapports annuels d'audit de la gestion du gouvernement sont publiés sur son site web. Le gouvernement prévoit d'organiser d'ici novembre 2019 un colloque visant à améliorer la coordination entre l'appareil judiciaire et les cellules d'audit au sein des ministères. Les autorités poursuivront l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment en renforçant les capacités de l'organe de coordination, la CENTIF (Cellule nationale de traitement des informations financières), et en remédiant aux lacunes du dispositif sur la base des recommandations formulées dans le rapport 2018 de la CENTIF.

Réduction de la pauvreté

Les autorités tiennent à progresser encore dans la réduction de la pauvreté en favorisant l'emploi décent et l'élargissement de la protection sociale. Elles entendent également atténuer les facteurs de fragilité en mettant en œuvre le programme d'urgence pour le Sahel du Burkina Faso (PUS-BF) et en remédiant aux disparités entre régions à l'aide du programme d'appui au développement des économies locales (PADEL).

En réponse à la crise humanitaire locale causée par la montée de l'insécurité au Sahel, le gouvernement prend différentes mesures pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, avec l'appui des partenaires au développement.

VI. Conclusion

Les autorités que nous représentons sont déterminées à poursuivre l'application de leur programme appuyé par la FEC. Compte tenu de cet engagement et des progrès engrangés jusqu'ici, elles sollicitent l'appui des administrateurs en faveur de l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.